

LE PÈRE THOMASSIN ET LE JANSÉNISME

ESSAI DE CONTRIBUTION HISTORIQUE

C'EST que l'on voudrait d'abord savoir en entreprenant l'étude des rapports du Père Thomassin et du Jansénisme, c'est si le célèbre Oratorien a vraiment été Janséniste à un moment donné, avant de passer auprès de certains gens du Parti pour un adversaire irréductible.

Si l'on se réfère au Père Thomassin lui-même, on lit dans la préface de son second *Mémoire sur la grâce* cet aveu : « Celui qui a dressé ces Mémoires proteste avec sincérité... qu'il n'a suivi les Opinions de Jansenius, qu'avant qu'elles fussent condamnées ¹... » D'autre part, une conférence tenue au faubourg Saint-Jacques pour arrêter une attitude à l'égard de la Bulle d'Innocent X (1653), fait apparaître, si l'on en croit M. d'Hillerin, dont le témoignage est étudié ailleurs par M. l'abbé Cognet, le Père Thomassin parmi trente-deux congressistes jansénistes sans doute influents et représentatifs. On fondait alors, toujours selon la même source, de grands espoirs sur le jeune théologien appliqué et vertueux ². Pour le parti de Port-Royal, il aurait peut-être

1. THOMASSIN, *Second Mémoire sur la Grâce*, p. 10, 12.

2. *Conférences ecclésiastiques du diocèse d'Angers*, nouv. édit., 1755, t. II, p. 350-352. Voir aussi P. DE COLONIA, *Dictionnaire des livres jansénistes*, t. I, p. 250.



été un second Pascal, moins brillant et moins profond certes, mais plus érudit, passionné d'érudition même. Pourtant on a certains doutes sur la qualité de militant attribuable au Père Thomassin, si attaché d'ailleurs à la discipline ecclésiastique. Le Père Quesnel, prenant à parti l'auteur jésuite de l'*Histoire des Cinq Propositions*, qui allègue l'exemple de trois rétractations retentissantes, en l'occurrence celles de l'abbé de Bourzeis, du franciscain Luc Wadingh et du Père Thomassin, Quesnel donc affirme du dernier nommé ceci³ : il « n'a jamais rien écrit avant la Constitution; ainsi on ne peut pas dire précisément, ni ce qu'il a tenu, ni ce qu'il a rétracté ». On trouve la même opinion, beaucoup plus tard il est vrai, mais conformément, semble-t-il, à une sorte de tradition, chez Gourlin, dans sa dissertation historique sur le Jansénisme. Au docteur Dumas, selon qui Wadingh, Bourzeis et Thomassin « avaient professé les erreurs des Cinq Propositions, puisque la réception de la Bulle les avait forcés à quitter leurs anciennes opinions », il répond : « Ce n'est pas à bon droit que l'on assimile aux théologiens augustiniens Thomassin qui n'a rien écrit, ni avant ni après les Constitutions, pour la défense des Cinq Propositions⁴. » Certes, ce Père, toujours d'après Gourlin, « reconnaît dans la préface de son second *Mémoire sur la grâce* avoir suivi les opinions de Jansenius, c'est-à-dire la grâce efficace par elle-même se trouvant dans la délectation victorieuse », mais il ne dit rien de son attitude passée à l'égard des Cinq Propositions.

Quoi qu'il en soit, le Père Thomassin est apparemment très augustinien avant que Rome ait pris nettement position contre le Jansénisme. Batterel cite, par exemple, l'aventure de cet Oratorien qui, « mis dehors » par le Père Bourgoing au moment de la « prétendue réconciliation » des Jésuites et de l'Oratoire, adresse à la maison de Paris un libelle où il se

3. QUESNEL, *La Paix de Clément IX*, t. 1, p. 58-59.

4. Et. GOURLIN, *De Jansenio et Jansenismo*, Louvain, 1790, p. 224.

défend ou plutôt attaque en se recommandant « des noms des PP. Le Boux, Thomassin et J.-B. du Hamel... parce qu'en effet ils passaient alors tous trois pour zélés disciples de saint Augustin ⁵ ». Or nous sommes ici en 1653. Thomassin est très augustinien, nous dit-on à l'Oratoire, bon Janséniste, ajouteraient d'autres gens plus proches de la cause port-royaliste. Augustinien, il est d'ailleurs normal qu'il le soit. De Juilly, il est en effet parti en 1648 à Saumur où il enseignera avec plein succès une science religieuse dont il va renouveler l'esprit : la Positive. Sa méthode historique, l'usage éclairé qu'il en fait déjà, la souplesse avec laquelle il tire parti des matériaux, en théologien et en philosophe, lui font sans nul doute répugner aux subtilités verbales d'une scholastique décadente, trop compartimentée, presque matérialiste dans ses manifestations didactiques. Le Cartésianisme et l'Augustinisme ne peuvent que lui agréer et favoriser ses goûts et ses études. Et puis, dans ce domaine, il n'est peut-être à cette époque qu'un Oratorien pour ainsi dire orthodoxe, fidèle aux doctrines de sa congrégation. De là à entretenir des relations épistolaires ou autres avec les Jansénistes avérés il y a loin, et on ne voit pas à quel titre, en 1653, il pourrait se présenter au faubourg Saint-Jacques dans une sorte de petit concile.

C'est vraisemblablement en cette même année 1653, et au plus tard au début de 1654, qu'il avait été appelé par la confiance de ses Supérieurs à Saint-Magloire pour y enseigner la théologie. (Il est même député de ce Séminaire lors de la 8^e assemblée ouverte le 14 septembre 1654 ⁶.) Certes, il peut encore passer pour Janséniste, ou, comme d'autres le veulent, pour Augustinien d'étroite obéissance : nous sommes toujours ici, du moins si l'on s'en tient à la lettre des propos rapportés, dans le même embarras en matière de dénomination. La Bulle d'Innocent X, dit

5. BATTEREL, *Mémoires manuscrits*, t. I, p. 197.

6. *Actes de la 8^e Assemblée de l'Oratoire*, B. Nat. FF. 15.778, p. 266.

M. l'abbé Cognet, avait été une grave défaite pour le Jansénisme, mais par suite de maladroitesses précisions et exigences des assemblées du Clergé de 1654 et 1655, elle avait eu peu d'effet coercitif⁷. Le Père Thomassin, quelle que soit la culpabilité positive attachée à ses opinions, n'a pas dû modifier sa ligne générale de pensée, si l'on peut s'exprimer ainsi. Aussi, d'après Des Lions, est-il soupçonné, en 1657, d'enseigner le Jansénisme à Saint-Magloire. « M. le marquis d'Urfé, rapporte notre journaliste, dans la petite salle de Monsieur Vincent, nous a dit à MM. de Pamiers, Féret, et à moi-même que M. du Poussé lui avait donné avis qu'on enseignait le Jansénisme à l'Institut de Saint-Magloire et que c'était le Père Thomassin⁸. » On résolut d'ailleurs, poursuit Des Lions, d'en avoir le cœur net, et de mettre, dans ce but, à contribution des étudiants du Séminaire, les écrits du Père incriminé⁹, ainsi que M. Pinette, trésorier général des finances et haut protecteur temporel de Saint-Magloire, dont on attend presque un éclat si l'accusation se trouve vérifiée. Faillon, dans sa *Vie de M. Ollier*, dit qu'elle le fut, et avec les incertitudes augustino-jansénistes d'aïors on n'a pas de peine à le croire¹⁰. Le Père Thomassin reçoit sans doute les conseils de tel ou tel, des Messieurs de Saint-Sulpice par exemple, toujours selon Faillon¹¹, qui s'autorise ici de l'intervention de M. du Poussé rapportée d'autre part chez Des Lions : ainsi peut-on admettre l'expression de la reconnaissance de Thomassin, lorsque plus tard il sollicite l'admission de son neveu au Séminaire Saint-Sulpice, préféré dans la circonstance à Saint-Magloire, où avait enseigné l'oncle. Que d'empressement d'ailleurs et que de

7. L. COGNET, *Cl. Lancelot, solitaire de Port-Royal*, p. 115.

8. *Journaux de Des Lions*, p. 140. B. Nat. FF. 24.998.

9. Le Père Thomassin n'avait encore rien publié, mais il s'agit probablement du grand travail de sectes et préparations diverses auquel il se livrait déjà.

10. FAILLON, *Vie de M. Ollier*, 1841, t. II, p. 289.

11. *Id.*, *ibid.*, t. II, p. 289.

respect à l'égard du Père dans la lettre de M. Tronson, troisième supérieur général de Saint-Sulpice, à M. Bardon, directeur du Séminaire, au sujet de cette affaire d'admission¹² ! Quelle aurait été, le cas échéant, l'influence de saint Vincent de Paul, si vigilant en matière de Jansénisme ? On ne peut, pour l'instant, s'en tenir qu'à des hypothèses. Et puis, en octobre 1656, Alexandre VII donne la Bulle *Ad Sacram Beati Petri Sedem*, et le 17 mars 1657 l'assemblée du Clergé promulgue un nouveau formulaire portant condamnation, conformément à la Bulle, des Cinq Propositions attribuées expressément à Jansenius, et anathémisées dans le sens où il les avait entendues¹³. Le Père Bourgoing avait exigé de ses subordonnés la signature de ce formulaire et adressé une lettre circulaire à cet effet. Le 16 novembre 1657, le Père Thomassin souscrit à Saint-Magloire, imitant la plupart de ses collègues de la Congrégation¹⁴. Pour lui, quelle que soit au juste son attitude vis-à-vis du Jansénisme, il s'agit dès lors de respecter une discipline, et la suite de sa vie, son œuvre aussi, nous montrent combien il tient par le cœur, par l'esprit plus encore, à ce qui chez lui n'est pas une contrainte, mais une règle théologique¹⁵.

Cependant, il ne se rend pas, semble-t-il, tout à fait et immédiatement, au moins dans les termes qu'il utilise pour enseigner, ce qui paraît prouver à un autre point de vue que chez lui l'Augustinisme, avec son aspect dialectique, l'emportait sur le Jansénisme, entendons celui de parti ; nous parlons effectivement d'un autre point de vue, fondé sur le caractère et l'ensemble de la vie du Père ; quant à Des Lions, c'est avec d'autres tendances qu'il justifie le fait que Thomassin a peu changé tout de suite après le formulaire. Pour l'année 1662, il écrit que le professeur de Saint-Magloire

12. *Correspondance de M. Louis Tronson*, t. III, p. 210.

13. L. COGNET, *Cl. Lancelot*, p. 116.

14. BATTEREL, *Mémoires manuscrits*, t. I, p. 224.

15. L. THOMASSIN ; voir *Ancienne et nouvelle discipline de l'Eglise, Traité de l'Unité de l'Eglise*, etc...

« commençait depuis peu à parler en ses écrits ou leçons de la nouvelle hérésie lui » qu'il savait « qui était encore plus dur il y a quatre ans » (c'est-à-dire vers 1658) « que Jansenius lui-même ¹⁶ ». A propos de changement d'idées, le même Des Lions étudie d'ailleurs les influences réciproques Thomassin-Dirois, se demandant lequel a « perverti » l'autre, mais semblant faire jouer, suivant en cela le rapport de M. Bridieu, une implicite préférence en faveur de la conversion exercée dans le sens Dirois > Thomassin. Ajoutons sur cette question que M. Dirois, après avoir été effectivement ami de Port-Royal, est devenu un ardent propagandiste au service du formulaire, qu'il a, comme le reconnaît G. Hermant, « quelques lumières », et que son unique désir est en février 1661 de rentrer à l'Oratoire « à cause du Père Thomassin qui sympathise à ses sentiments ¹⁷ ». Tout ceci contribue apparemment à préciser la part d'influence subie par le futur auteur de la *Discipline de l'Eglise*. Celui-ci, pourtant, a dû, dès 1659, avoir assez nettement évolué, si l'on tient compte de l'anecdote suivante : de jeunes ecclésiastiques sont venus à Saint-Magloire « pour y étudier sous le Père Thomassin les sentiments de saint Augustin ¹⁸ » ; or ils font appel à M. Arnauld comme étant le plus capable de les éclairer dans leur entreprise qui consiste à former un corps de philosophie des écrits du saint Docteur. Dès l'abord, rien à dire contre la suprématie d'Arnauld en matière d'études augustiniennes, mais ne faut-il pas voir ici une réelle défiance à l'égard des idées d'un professeur dont on est venu volontairement fréquenter les cours, d'un maître au succès confirmé et éclatant ? Ce maître d'ailleurs a modifié ses vues augustiniennes, il le reconnaît volontiers. Il a erré, dit-il, « avant qu'il pût s'instruire par lui-même et former ses sentiments sur ceux des Pères, particulièrement de saint Augustin, des

16. *Journaux de Des Lions*, p. 279.

17. *Mémoires de Godefroi Hermant*, t. IV, p. 591.

18. *Ibid.*, t. IV, p. 172.

Conciles et des Scholastiques, en les lisant et les confrontant avec soin, ce qui demande beaucoup d'étude, et plus de temps qu'un jeune théologien n'en peut avoir eu¹⁹ ». Il a donc auparavant, semble-t-il, connu saint Augustin, surtout par autrui, peut-être par des compilations du Parti, ainsi que l'affirme l'abbé de Bérault-Bercastel. Maintenant il étudie, approfondit, et ayant reconnu ses erreurs, ajoute Bérault, « il alla trouver chacun de ceux qu'il craignait d'avoir engagés dans ses premières opinions et leur protesta qu'il en était parfaitement revenu²⁰ ». En mars 1660, par exemple, il est même passé, si l'on en croit G. Hermant²¹, au stade de l'opposition : tout au moins on commence à soupçonner dans sa personne un adversaire à surveiller; il s'attire, proteste l'auteur des *Mémoires sur l'Histoire ecclésiastique du XVII^e siècle*, « l'indignation des honnêtes gens par la suite violente d'une de ses conférences ». Il provoque en effet le renvoi de Saint-Magloire d'un jeune étudiant qui s'est opposé, a « résisté » à son professeur au sujet de la prérogative papale d'assembler les conciles. Le jeune homme niait cette prérogative et le Père, violemment, « prétendait qu'il n'y avait que quelques particuliers qui étaient dans ce sentiment ». Dès lors, là où il y avait respect pour la capacité du Père Thomassin, on trouve, comprenons apparemment dans les milieux jansénistes, des murmures contre « une conduite si injuste », comme on dit, mais probablement aussi contre de nouvelles idées et leur affirmation de plus en plus assurée. En juin 1660, de nouveau d'après le récit d'Hermant citant une lettre de l'abbé d'Hauberive à M. de Saint-Gilles, les Pères de l'Oratoire sont « maltraités » à Saint-Magloire²² par l'Evêque de Saint-Brieuc, et en voici la raison : le Père Senault prétend contre l'évêque qu'on

19. *Mémoires du P. Thomassin sur la Grâce* (préface du 2^e Mémoire, p. 12).

20. Abbé DE BÉRAULT-BERCASTEL, *Histoire de l'Eglise*, t. XXIII, p. 35.

21. *Mémoires de G. Hermant*, t. IV, p. 414.

22. *Ibid.*, t. IV, p. 447, 448.

peut tuer son prochain pour défendre sa bourse; il veut adoucir la morale pour condescendre à la faiblesse du plus grand nombre, mais surtout, continue le mémorialiste, il a peur que l'Oratoire ne passe pour janséniste; à cela M. de Saint-Brieuc objecte que ces reproches de Jansénisme n'ont rien de terrible, que lui-même s'étant déclaré en Sorbonne contre la censure de deux lettres d'Arnauld n'a pas été pour cette raison moins bien considéré à la Cour; et ce n'est pas tout : un autre évêque, M. d'Aulonne, parle assez rudement à Saint-Magloire, et ceci dans un sens qui ne plaît guère à l'Oratoire. Enfin, de ce qui précède, l'abbé d'Hauberive conclut, en considérant le Père Thomassin comme une sorte de défenseur de la cause oratorienne contre tout soupçon de Jansénisme, même dans le domaine de la morale : « Ne croyez-vous pas que le Père Thomassin a raison de vouloir ôter aux Evêques le pouvoir qu'ils ont, puisqu'ils traitent si mal leur Congrégation ²³? » Cependant le nouvel ennemi de Port-Royal ne s'est pas encore « déclaré comme il l'a fait depuis », avoue un peu plus loin Hermant; MM. Rouvier, Golfer, Pascal et Ganges avaient affligé les Oratoriens en se séparant d'eux, et le Père Thomassin, écoutant peut-être son bon cœur, plutôt qu'un reste de condescendance à l'égard du Jansénisme, témoigne un vif regret de ces départs (les quatre mécontents voulaient une alliance entre l'Oratoire et Port-Royal) ²⁴. Quand nous disons condescendance, tout dépend d'ailleurs de ce que l'on doit appeler ainsi : parle-t-on de doctrine ou d'attitude? d'esprit ou de cœur? Nous sommes encore à une époque où les relations jansénistes du Père demeurent incertaines sur sa position exacte : il y a même chez ces gens des vues divergentes et contradictoires. Voici, à titre d'exemple, comment Des Lions voit, en 1661, la conduite du Père Thomassin au sujet du formulaire : « Il paraît que ce sont des gens » [de Bourzeis et Thomassin]

23. *Mémoires de G. Hermant*, t. IV, p. 449.

24. *Ibid.*, t. IV, p. 450.

« qui inventent des raisons chacun selon leur sens pour faire croire qu'on doit signer et même sans autre que celle de l'obéissance, car aucun d'eux ne croit que les cinq propositions soient dans Jansenius ni condamnées en son sens ²⁵. » Peu d'aménité ici, moins encore pour l'année 1663 où notre virulent Doyen de Senlis élève le ton en exhalant une rancœur au reste compréhensible chez un Janséniste ulcéré de voir échapper au Parti, et même se déclarer de plus en plus contre lui un sujet sur lequel, il n'y a pas tellement longtemps, on espérait pouvoir compter. « Je trouvai », dit Des Lions, « chez lui » [M. Grandin] « le Père Thomassin de l'Oratoire qui me parla de Conciles provinciaux bassement et faiblement. » Suit un récit où l'on voit ce Père venir demander à M. Grandin son approbation au sujet « d'un livre qu'il avait composé sur *l'Autorité du Pape* », mais recevoir surtout des conseils de prudence et d'attente; puis on nous apprend que « l'été dernier le Nonce avait été voir le Père Thomassin de l'Oratoire et l'avait engagé d'écrire *De l'Autorité du Pape* pour se débarbouiller du Jansénisme, qu'à moins de cela il en serait toujours suspect ²⁶ ». Cette suspicion est d'autre part confirmée dans les lettres de Richard Simon qui nous conte, en 1665, presque dans les détails, les premières aventures de l'ouvrage sur les Conciles ²⁷. Le crédit de l'Oratoire avait, dit-il, considérablement baissé à Rome, et il s'agissait de rétablir la situation, entreprise difficile, car on accusait la Congrégation « d'être attachée aux nouveautés du temps », donc, pour ce qui nous concerne, au Jansénisme, fort probablement. D'ailleurs Sa Sainteté, continue Simon, ne se contenterait pas de bonnes paroles, de louables résolutions; il faut, avait dit le Nonce, « de véritables effets », par exemple « donner au

25. *Journaux de Des Lions* (suite).

26. *Journaux de Des Lions*, p. 340-342.

27. *Dissertationes, commentarii, notae in concilia tum generalia, tum particularia* [L. Thomassin], Lutetiae 1667.

public un ouvrage où l'on voie des preuves de... zèle envers le Saint-Siège ». Immédiatement on charge de cette besogne le Père Thomassin, puisqu'il a déjà beaucoup travaillé sur les Conciles. Simon rappelle alors l'ordre donné au Père par ses Supérieurs le 30 août 1662. Les *Dissertations sur les Conciles* sont donc mises au point, et leur contenu cause bien des alarmes, particulièrement dans les milieux jansénistes. « Messieurs de Port-Royal », dit Simon, « qui font un puissant parti dans la littérature, n'ont pas aussi lieu d'être contents de ce livre, où leur distinction de droit et de fait, sous laquelle ils se sont mis à couvert, est ruinée entièrement, et même d'une manière assez plausible²⁸ ». C'est encore Simon qui, ailleurs²⁹, faisant pour ainsi dire le point des relations des Jansénistes avec le Père Thomassin, affirme, avec sa verve habituelle, à peu près ceci : les gens de Port-Royal ont donné la vedette au Père Thomassin tant qu'ils ont cru pouvoir l'utiliser; c'était alors « le plus savant homme qui fût en France », mais quand par son enseignement ou autrement il se fut avéré moins excessif augustinien, les mêmes « gens de Port-Royal, ses anciens amis, furent les premiers à dire qu'il n'avait pas toute l'érudition qu'on lui avait donnée, et que c'était un homme sans jugement, en sorte que du plus savant homme de France qu'il était auparavant, il devint tout d'un coup un homme ignorant ». L'auteur des *Dissertations* avait certes agi par ordre, et Simon l'en loue, l'en plaint aussi en ajoutant : « Mais je m'imagine que, s'il n'avait été engagé dans un corps, il aurait dit d'une autre manière; en vérité, l'indépendance est une belle chose. » A vrai dire, eu égard aux positions souvent prises ultérieurement, quoique avec plus de nuances, en matière de primauté absolue et intégrale du Pape³⁰, sommes-

28. SIMON, *Lettres choisies*, t. I, Lettre XXI.

29. SIMON, *Critique de la Bibliothèque des Auteurs Ecclésiastiques*, t. II, p. 365-368.

30. Le Père Thomassin fut apparemment obligé d'user de prudence dans ses autres livres, mais ses idées ne semblent guère s'être profondément modi-

nous tenus d'accepter la dernière remarque de Simon, surtout en fait de Jansénisme, là où l'évolution de Thomassin est assez nette à l'époque dans le sens d'une opposition, et où, en conséquence, on ne doit pas soupçonner de la part de l'Oratoire une atteinte à l'indépendance? Il n'y a pas eu de dictature, mais, dans le sens plutôt administratif du mot, des « ordres », décisions arrêtées ici relativement à la composition du livre sur les Conciles, et signées des PP. Dorrion, Senault, de Monchy, Thyersault. Quant au Supérieur général, « il était », dit Simon, « fort malade... et il n'était plus en état de rien faire ». Aussi ne trouve-t-on point sa signature, ce qui n'a pas empêché, si l'on revient à Des Lions, le Père Bourgoing († 1662) d'avoir été à la base de cette entreprise des Conciles, ou du moins d'y avoir fortement contribué. Ceci, nous sommes d'ailleurs assez enclins à le croire, vu l'attitude ferme du Général de l'Oratoire, la confiance accordée par lui au Père Thomassin, peut-être même une sorte de paternelle amitié à son égard (voir dans la préface du premier livre des *Dogmes* comment il compte sur lui pour mettre au point un grand cours de Théologie). Quelles que soient au reste les responsabilités exactes, un fait apparaît nettement : on n'est pas satisfait du P. Thomassin dans cette affaire des *Dissertations sur les Conciles*, dans divers milieux il est vrai (chez les purs Gallicans par exemple) spécialement, on l'a vu, chez les Jansénistes, et Des Lions, l'un d'eux, écrira sur l'ouvrage en cause l'acérbie conclusion suivante : « Enfin j'admire ou la simplicité ou la légèreté de ce Père, sachant ce qu'il a dit ou enseigné par le passé. » A ces dernières remarques font d'ailleurs écho celles d'Hermant, encore pour 1663 : « Dans ce même temps le Père Thomassin, de la Congrégation de l'Oratoire, qui avait paru jusqu'alors avoir de bons sentiments, était sur le point de publier un livre qu'il avait fait sur les quatre premiers

fiées. Il voit, semble-t-il, les questions de primauté et d'infaillibilité comme l'Eglise les définit actuellement.

conciles, où il avait traité de l'infaillibilité du Pape dans le droit et dans le fait suivant les desseins du Nonce, qui l'avait engagé dans la composition de cet ouvrage³¹. » Les bons sentiments de Thomassin? Ils doivent sembler à ses anciens amis jansénistes plus lointains encore en 1664, au moins dans les circonstances suivantes rapportées par Batterel³². Un Jésuite, le Père de Savoye, dans une « lettre d'excuse et de désaveu », s'est défendu d'avoir en chaire, lors du carême d'Arles de 1664, attaqué « en termes couverts mais intelligibles », les Pères de l'Oratoire. Il avoue même avoir fait leur éloge et affirmé que leur Congrégation « a fourni de véritables interprètes de la doctrine de saint Augustin [tels que le P. Thomassin, le P. Amelotte] contre ceux qui se qualifient faussement ses disciples ». Ces interprétations de saint Augustin ne sont pas évidemment pour satisfaire les milieux Port-Royalistes. Le fossé continue donc de se creuser entre eux et le Père Thomassin. Il n'y a plus guère de doute au sujet de l'hostilité de ce dernier à la cause janséniste. Ses biographes ont toujours vanté sa douceur, sa mansuétude, son affabilité, le peu d'attachement même qu'il avait pour ses propres opinions³³; or, avec les rapports de Des Lions, le voici dictateur, ou presque, à Saint-Magloire, et pas seulement pour des questions de Conciles, ou de primauté du Pape sur eux, mais bien sur le problème si grave, à cette époque, de l'enseignement de saint Augustin, et, pour ainsi dire, de son exégèse. Nous sommes en 1667. Le Doyen de Senlis rapporte avoir vu à Saint-Nicolas un bachelier qui logeait à Saint-Magloire. Il a écouté ses propos : on fait des gorges chaudes du livre du Père Thomassin sur les Conciles, on s'inquiète de ce que le Pape y soit proclamé infaillible; « ce bachelier », ajoute Des Lions, « nous disait que ce Père explique présentement les principes de saint Au-

31. *Mémoires de G. Hermant*, t. VI, p. 287.

32. BATTEREL, *Mémoires manuscrits*, t. I, p. 323.

33. BATTEREL, *Mémoires manuscrits*, t. I, p. 351.

gustin à commencer par le premier tome de ses œuvres, et que dernièrement il avait montré que saint Augustin était semi-pélagien du commencement, mais que le principe même par lequel il le montrait lui servait à tirer sa conséquence que la quatrième proposition de Jansenius était fautive et contraire à la doctrine des demi-pélagiens³⁴ ». Bien sûr, il y aurait des atténuations à apporter dans tout ceci, ou au moins des éclaircissements. La passion n'est guère viable, et si le Père Thomassin se propose de recomprendre saint Augustin, on croit peu, avec ce M. Richard cité par Des Lions, qu'il ait entrepris de le « condamner et contredire *ex professo* ». Le respect qu'il a toujours porté tant à la sainteté qu'à la science du célèbre Père de l'Eglise, et cela dans tous ses livres, exclut, semble-t-il, les affirmations tendancieuses. Tout au plus peut-on admettre chez l'auteur des *Conciles* une ligne de conduite assez ferme, assez rigide contre des erreurs passées regrettées et confessées, et c'est cette détermination, apostolat chez un saint prêtre tout pénétré de sa vocation de religieux, de professeur aussi, c'est cette violence sacrée que le bachelier de Des Lions désigne à travers les mauvaises inspirations de la rancœur lorsqu'il ajoute « que cet homme était aigre, chagrin, fâcheux, peu aimé et grandement craint dans la maison³⁵ ». Parti pris donc; on s'est mépris sur le caractère du Père Thomassin. Richard Simon³⁶, pourtant indépendant et assez mauvaise langue à l'occasion, reconnaît que le principal défaut des ouvrages de son confrère, c'est d'avoir trop voulu « concilier les opinions différentes³⁷ » et il rapporte l'affaire des *Mémoires sur la grâce* (1658), livre où le chancelier Séguier s'effraie qu'il soit traité de

34. DES LIONS, *Journaux*, p. 568.

35. *Journaux de Des Lions*, p. 568.

36. SIMON, *Lettres choisies*, t. I, Lettre XXII.

37. Voir THOMASSIN lui-même (préface de *l'Ancienne et Nouvelle Discipline de l'Eglise*, Ed. André, p. xxiv) : « Chacun met la justice et la raison de son côté; mais fut-il jamais rien de moins juste ni de moins raisonnable que de croire être le seul qui soit doué de la justice ou de la raison? On doit balancer ses sentiments des désirs contraires des autres. »

Prédestination; en effet, « ce sage magistrat qui n'était pas théologien crut que parler de Prédestination c'était renouveler le Jansénisme ». Or craindre de voir le Père remettre en cause de telles questions brûlantes, c'est, compte tenu par ailleurs de l'aspect aucunement janséniste des *Mémoires sur la grâce*, avouer indirectement que, si l'auteur est maintenant pour les Port-Royalistes un adversaire sur la doctrine, il ne saurait se faire taxer de parti pris et d'injustice préméditée. On dirait plus justement qu'il a fait de son ouvrage sur la grâce une théorie personnelle très conciliatrice appuyée sur une vaste enquête auprès des Pères, des Scholastiques, des Théologiens modernes et des grands mystiques; il concilie en effet le plus possible ses prédécesseurs, selon une méthode de concordance qu'il utilisera plus tard aussi bien en Droit canonique qu'en théologie, en philosophie, ou en philologie : il concilie même, en quelque sorte, dans l'explication de la grâce efficace, les divers secours, non infaillibles chacun en particulier, mais dont le concours donne une efficacité « qui produit toujours infailliblement son effet, et qui a sa source dans la Prédestination gratuite ³⁸ ». Evidemment cette théorie, qui évite d'être janséniste comme de s'assimiler au Molinisme, puisqu'on s'efforce de sauvegarder une vraie liberté de choix (ou de consentement), en même temps que la gratuité de la grâce, cette théorie certes ne contentera personne. La notion de Prédestination gratuite sentait, nous l'avons vu, le Jansénisme pour les gens qui n'approfondissent pas, soit par manque de connaissances précises, soit par esprit de parti ou effroi des « nouveautés ». Or le Père Thomassin veut, après avoir pendant plusieurs années étudié à fond les Pères grecs, les réconcilier avec saint Augustin ³⁹; mais chacun en matière de doctrine, comme trop souvent dans la vie pratique, tire les conséquences à soi; aussi les *Mémoires sur la grâce*

38. BATTEREL, *Mémoires domestiques* [imprimés], t. III, p. 490.

39. BATTEREL, *Mémoires domestiques*, t. III, p. 487; SIMON, *Lettres choisies*, Lettre XXII.

sont-ils pour certains entachés de semi-pélagianisme. Un docteur de Sorbonne, M. Lambert, passa, un certain nombre d'années après, pour s'être repenti d'avoir donné officiellement sa garantie au livre (il était un des quatre approbateurs). C'est du moins ce qu'il avait dit, paraît-il, à M. Boileau, doyen de Sens, en ajoutant qu'il trouvait « des propositions semi-pélagiennes » dans l'ouvrage. En fait, selon Batterel, le docteur n'a pas tenu les propos en question; mieux il proteste dans une lettre au Père Bordes n'avoir même jamais pensé d'une manière aussi erronée⁴⁰; et, s'il est permis d'anticiper dans l'ordre chronologique de cet exposé sur les relations du Père Thomassin et du Jansénisme, on rappellera, résumées par Batterel, ces autres remarques de notre docteur : « M. Nicole, qu'on ne pouvait guère soupçonner d'être pélagien, avait pris son système de la grâce générale dans la lecture qu'il avait faite de cet ouvrage, et... M. Arnauld, qui s'était d'abord proposé de réfuter par un même écrit le système du Père Thomassin et du Père Malebranche, avait beaucoup écrit contre celui-ci, sans attaquer jamais publiquement celui-là; et il doutait qu'ayant ainsi échappé à M. Arnauld quelqu'un osât entreprendre de l'entamer. » A vrai dire, c'est dès le début, lors de la première édition, qu'on veut attaquer l'auteur, et à ce moment on a bien peur que les mêmes difficultés ne l'accablent qu'à l'occasion des Conciles. Les approbateurs dont il a été question à propos de Lambert n'ont été consultés que pour la deuxième édition parue sous le nom même du Père Thomassin et avec privilège, alors que la première avait vu le jour presque subrepticement, à Louvain, « sans la participation de l'auteur, sur les copies manuscrites qui s'étaient répandues⁴¹ ». Au reste tous ces aléas et précautions s'expliquent en 1668 par l'incertitude, qui, en dépit d'une évolution assez nette signa-

40. BATTEREL, *Mémoires domestiques*, t. III, p. 491. (Cite LAMBERT, *Lettre manuscrite au P. Bordes*, du 26 août 1700.)

41. BATTEREL, *Mémoires domestiques*, t. III, p. 486.

lée plus haut dans le sens d'une résistance au Jansénisme, par l'incertitude donc qui continue à régner, du moins dans les sphères officielles relativement à la position exacte du Père Thomassin sur les matières de la grâce, et à son attitude à l'égard de Port-Royal. Certaines gens de ce parti d'ailleurs ne continuent-ils pas à le ménager, voire à ne pas trop le redouter? Peut-être semblera-t-il audacieux d'en rapporter ici une preuve assez conjecturale, s'il est permis de rapprocher ainsi deux mots dès l'abord opposés, et cette preuve nous la tirons de la *Vie de Monsieur de la Noé-Ménard*, appelant et opposant à la *Bulle Unigenitus*. En 1669, sa mère lui ayant donné un consentement longtemps différé, M. de la Noé rentre chez les Pères de l'Oratoire à Saint-Magloire, et l'auteur de sa vie déclare avec admiration : « Dans cette école de lumière et de piété, notre jeune ecclésiastique fit des progrès considérables. Il y étudia sous le fameux Père Thomassin, et, jugeant qu'en matière de doctrine la nouveauté est un préjugé certain de fausseté, il s'appliqua à la doctrine de saint Augustin et de saint Thomas, et y fut toujours très attaché ⁴². » Bien sûr la vie que nous citons a été éditée en 1734, M. de la Noé étant mort « en odeur de sainteté » en 1717. Ce qui est cependant curieux, c'est qu'ici ne s'est pas perpétué le souvenir d'un Père Thomassin acharné au séminaire contre saint Augustin, et terrible à l'égard des Augustiniens trop stricts. Le jeune clerc probablement n'avait pas été trop maltraité par son maître, et celui-ci ne l'avait en rien empêché de réunir dans une même affection studieuse saint Augustin et saint Thomas, bien au contraire sans doute, si l'on réfère au système de conciliation en usage dans les *Mémoires sur la grâce*.

Toutefois ce livre, avec ses vicissitudes antérieures et postérieures, exercera vraisemblablement une influence profonde, cette fois, sur l'enseignement du Père Thomassin. Aussi en

42. *Vie de M. de la Noé-Ménard, prêtre du Diocèse de Nantes* (Bruxelles, 1734) et *Nécrologe des Appelants et Opposants à la Bulle Unigenitus* (1755).

1706, expliquant, un peu rapidement certes, la doctrine du théologien oratorien, Fénelon montre-t-il que sa Grâce efficace « n'est que moralement efficace par le concours des circonstances tant intérieures qu'extérieures » ; il ajoute que « la grâce efficace, entendue de cette façon, se réduit évidemment à la grâce congrue, et à ce que le parti nomme Molinienne », puis il conclut fort nettement : « il est clair comme le jour que la Grâce efficace, réduite à cette notion, est absolument opposée à la doctrine des cinq propositions ⁴³ ». Certains gens voient-ils dès lors, même à l'Oratoire, d'un mauvais œil la présence de Thomassin à Saint-Magloire ? Il y a, on ne l'ignore pas, dans la Congrégation, des divergences sur la manière d'interpréter saint Augustin. Les sympathisants du mouvement janséniste rêvent apparemment d'une réforme de Saint-Magloire : par exemple le Père Quesnel, dont Batterel cite un mémoire manuscrit ; il s'agit, dans ce texte, de faire du Séminaire « une maison vraiment ecclésiastique », c'est-à-dire très augustinienne dans le sens plutôt jansénisant du mot, de bannir de Saint-Magloire la division, d'enseigner saint Thomas comme l'ont fait les meilleurs thomistes au lieu d'adopter des gloses nouvelles : entendons ici, comme le fait remarquer l'auteur des *Mémoires Domestiques*, que le grand responsable de ces nouveautés, le fauteur des divisions incriminées ne saurait être que le Père Thomassin, dans son livre *Les Mémoires sur la grâce* ⁴⁴ qui portant « le nom du Séminaire » y officialise, pense Quesnel, un anti-augustinisme bien hérétique ⁴⁵. A l'opposé se situe le témoignage, peut-être un peu suspect lui aussi, du Père Jean le

43. FÉNELON, *Correspondance* (Paris, Ferra Jeune, 1827), t. III, p. 128. On trouve des remarques analogues dans l'*Encyclopédie (Dictionnaire raisonné des sciences, des arts et des lettres)*, t. VIII, art. « Grâce », p. 80).

44. Les trois premiers volumes des *Mémoires sur la Grâce* correspondent, selon Bicaïs (B. Nat. FF. NA. 6653, p. 564-589), à trois cahiers dictés à Saint-Magloire en 1668 ; en réalité, le contenu de ces cahiers a déjà dû figurer plus ou moins dans des cours précédents.

45. BATTEREL, *Mémoires domestiques*, t. IV, p. 428, 429.

Porcq, de l'Oratoire également : celui-ci, dans la préface de la deuxième édition de son livre *Les sentiments de saint Augustin sur la grâce*, annonce des « preuves nouvelles » non utilisées au début, dit-il, sur la demande expresse du Père Thomassin qui traitant la même matière ne voulait pas être « prévenu ». Et pourtant, ajoute Le Porcq qui tend à se faire passer lui-même, en s'associant dans ce but avec son confrère, pour un bon et fidèle augustinien, « nous les avons prises » [nos idées] « dans les mêmes sources, je veux dire dans saint Augustin ⁴⁶ ». Pour ces deux Pères l'augustinisme est évidemment différent de celui de la tendance Quesnel. Un autre oratorien, le Père Charles Bordes, qui d'ailleurs dès 1668 « fait des leçons de scholastique et des conférences de positive » à Saint-Magloire ⁴⁷, sans doute pour aider le Père Thomassin, plus occupé qu'auparavant à la mise au point de futurs ouvrages, le Père Bordes donc est un farouche ennemi du Jansénisme : « il se fit, dit Batterel, un devoir de crier à la bête en toute occasion pendant les huit années qu'il... passa » au Séminaire. Il représente en matière d'opposition au parti de Jansénius la position la plus extrême, faisant ressortir par contraste celle, ferme, mais plus nuancée de son maître Thomassin ; et le mémorialiste que nous citons ici paraît distinguer dans l'amitié de Bordes ce Père « de quelques autres assez ouvertement déchaînés contre le parti janséniste ». Quant au Père de Sainte-Marthe qui avait succédé au Père Senault († 1672) comme Supérieur général de l'Oratoire, sans être complètement janséniste comme on l'a prétendu, il était certainement très dur, très strict et scrupuleux en matière d'augustinisme (il eut pendant tout son généralat continuellement peur, semble-t-il, de s'écarter de la doctrine du saint). Facilement inquiet, attaché à l'ordre et à la netteté, devant les difficultés du moment il prend ses responsabilités. Il met au point un exposé qu'il adresse

46. BATTEREL, *Mémoires domestiques*, t. IV, p. 521.

47. BATTEREL, *Mémoires domestiques*, t. IV, p. 205.

aux évêques amis de l'Oratoire : il y indique quelles sont les opinions de la Congrégation sur les questions de la grâce ; puis il fait paraître un précis de doctrine à l'usage des professeurs, qui « dressé par les Pères Quesnel et du Juanet... autorisait les sentiments communément reçus par les augustiniens les plus déclarés ». Ces deux prises de position, ajoute Batterel de qui nous tenons tous ces faits, ont été rendues nécessaires par l'opposition que rencontrent un peu partout les Oratoriens, surtout les professeurs. Pour ce qui est du Supérieur général que le même Batterel appelle augustinien convaincu, ainsi qu'administrateur autoritaire, et en outre prévenu [disaient certains, atténue-t-il] il doit faire face à des critiques, et « il était vrai que, dès qu'il se vit général, il fit sortir de Saint-Magloire, bon gré, mal gré, les PP. Thomassin, Bordes, Celoron, par un effet de ces préventions⁴⁸ ». Il y aura d'ailleurs des réactions vis-à-vis de cette « mise dehors ». Réactions des intéressés d'abord : pour ce qui concerne Thomassin essayons de nous représenter l'affaire en comparant et en interprétant deux textes extraits du registre des Ordres et Délibérations du Conseil de l'Oratoire⁴⁹. Pour le lundi 15 septembre 1673 nous lisons la formule laconique suivante : « Le Père Louis Thomassin se rendra de Saint-Magloire en la Maison de Paris pour y résider. » Simple question administrative, semble-t-il, mais le Père n'a guère envie d'habiter dans la maison de la rue Saint-Honoré, et le 10 octobre 1673 on trouve, dans les ordres, une formule plus adoucie : « Le Père Louis Thomassin viendra de Saint-Magloire en la maison de Paris pour y résider, suivant son premier ordre, ou choisira celle de nos maisons qu'il désirera pour y faire sa résidence⁵⁰. »

48. BATTEREL, *Mémoires manuscrits*, t. II, p. 14 et 15.

49. *Ordres et délibérations du Conseil* (Ar. Nat. MM. 582).

50. Dans ses *Mémoires imprimés* (t. III, p. 191), BATTEREL affirme que le P. de Sainte-Marthe usa de « douceurs » et d' « instances » pour faire sortir le P. Thomassin de Saint-Magloire : cela semble un peu en contradiction avec ce qui a été dit dans les *Mémoires manuscrits*; peut-être fallait-il, devant

On a l'air ici non pas d'accorder une faveur au bon caractère et à l'humilité d'un homme qu'on chassait en dépit qu'on en ait, mais plutôt de reculer légèrement. Pour une fois y a-t-il eu chez le Père Thomassin une manière de rébellion? On ne devrait pas trop craindre de la conjecturer; d'ailleurs le Père Bordes, son ami, a dû agir de même, car d'abord envoyé à Tours pour y résider simplement, quelques jours après, il reçoit la nouvelle d'une sorte d'avancement: il est nommé supérieur, toujours à Tours. Jusqu'alors le Père Thomassin avait peut-être été opposé à Port-Royal en doctrine, et dans les réactions particulières exigées d'un professeur ayant charge d'âmes, mais il paraissait avoir gardé, même au cours des dernières années, plus de réserves dans son attitude générale qu'il ne le fera après son congédiement de Saint-Magloire: cette sanction l'a marqué, et nous abordons ici un nouveau tournant important dans sa conduite envers le Jansénisme. On prend au reste la défense de sa cause, témoin le libelle anonyme dirigé à cette époque contre le Père de Sainte-Marthe (l'auteur en était probablement le Père de Roncherolles). Le Supérieur général se voit reprocher d'avoir voulu confier, à Saint-Magloire, la théologie au Père André Martin qualifié de très attaché à la doctrine de Jansénius, puis nous lisons, toujours à l'adresse du Père de Sainte-Marthe: « Vous ne craignîtes point de mettre cette maison à deux doigts de sa perte en ôtant les études de théologie qui l'avaient fait fleurir depuis tant d'années et en bannissant de ce Séminaire le maître des théologiens [le Père Thomassin] qui y avait attiré tant de monde par sa science et par sa réputation⁵¹... » Quant au successeur désigné, le Père Martin, lors d'une audience chez l'archevêque de Harlay au sujet d'une thèse sur la grâce

le grand public, atténuer, dans la mesure du possible, les responsabilités d'un Supérieur accusé de Jansénisme; peut-être aussi la douceur se juxtaposa-t-elle à la rigueur pour obtenir l'éloignement du P. Thomassin.

51. BATTEREL, *Mémoires manuscrits*, t. II, p. 24 et 25.

condamnée par un décret de l'index du 4 décembre 1674, il s'entend dire vertement : « Eh bien, mon Père, où en serions-nous maintenant, si on vous avait mis pour théologien dans le Séminaire de Saint-Magloire, comme on avait le dessein ⁵²? » Voici donc Mgr de Harlay déjà aux côtés du Père Thomassin (et il demeurera dans cette attitude); certes il a peu goûté, lui aussi, la décision du Père de Sainte-Marthe qui avait, dit Batterel, « expédié en septembre 1673 au Père Martin l'ordre de venir de Saumur enseigner la théologie au Séminaire de Paris, et ceci dans la pensée de « donner un relief de bonne doctrine » (entendons augustiniste, voire janséniste) à cette maison, après que pour la même raison, il en eut fait sortir le Père Thomassin ⁵³ ». Dès lors cette protection de l'archevêque de Paris incitera-t-elle le Père de Sainte-Marthe à ménager le plus possible un homme qu'il avait sanctionné en matière d'augustinisme, ou le Supérieur de l'Oratoire ne se montrera-t-il pas plutôt équitable envers un prêtre vertueux et un sujet d'élite? Les deux conjectures paraissent valables. Le Père Thomassin, en tout cas, se verra pressé par l'assemblée de 1675 « de mettre en lumière l'ouvrage qu'il a fait sur l'Incarnation et autres sujets semblables », ce qui n'empêche pas Batterel d'ajouter, faisant allusion aux difficultés passées (pour nous à l'égard du jansénisme) que si on n'avait pas donné à ce Père des louanges « d'avoir fait » comme « aux précédents », si on avait préféré regarder l'avenir, « c'est que l'on n'avait garde de le trouver louable pour la production de ses *Dissertations sur les Conciles*, et de ses *Mémoires sur la grâce*, les seuls ouvrages qui eussent paru de lui jusque-là ⁵⁴ ». Veut-on, en poussant officiellement Thomassin à s'occuper de publications théologiques, mieux le tenir en main et l'écartier de toute influence pratique au sein de la Congrégation? Ce qui est

52. BATTEREL, *Mémoires manuscrits*, t. II, p. 54.

53. BATTEREL, *Mémoires manuscrits*, t. II, p. 54.

54. BATTEREL, *Mémoires manuscrits*, t. II, p. 73.

sûr, c'est qu'on ne le consulte pas, lui le grand théologien, pour l'exposé doctrinal daté du 13 mars 1678⁵⁵ que le Père de Sainte-Marthe enverra aux collèges, exposé qui veut interdire dans l'enseignement la nouvelle philosophie cartésienne, et en matière de théologie de la grâce, par exemple, rappeler qu'il « suffit d'enseigner la nécessité de la grâce actuelle efficace par soi-même pour toute bonne œuvre, l'efficacité de cette grâce par l'invincible douceur qu'elle répand dans le cœur... et la Prédestination gratuite comme saint Augustin et saint Thomas l'enseignent ». Le Père Thomassin aurait pu, semble-t-il, exprimer certaines des idées contenues dans la circulaire, mais, si l'on en croit Batterel⁵⁶, c'est le Père Faulconnier qui sera consulté, car le Père de Sainte-Marthe le considère « comme un homme des plus capables... homme d'ailleurs qui ne pouvait lui être suspect sur l'article de la doctrine, ayant travaillé durant quinze ans à un ample traité où il combat ses adversaires modernes, et spécialement le système du Père Thomassin et du Père Le Porcq, ouvrage redoutable au parti moliniste ». Les explications de l'exposé doctrinal étaient, continue Batterel, exactes en matière de grâce et de liberté, mais, « eu égard à la mauvaise disposition de certains esprits, elles n'en donneraient pas moins lieu à la calomnie, ...les partisans que le Père Thomassin avait dans l'Oratoire n'en changeraient pas de système pour toutes les défenses du Conseil dont ils ne tiendraient aucun compte⁵⁷ ». Voici donc le Père Thomassin promu chef d'école, et, si l'on s'en tient au sens réel des propos rapportés ci-dessus, chef d'école anti-augustinienne; disons aussi anti-janséniste, si nous tenons compte des affirmations suivantes de Batterel signalant des préventions contre le Père de Sainte-Marthe, qui « déjà fort raide sur la conduite gênait jusqu'aux sentiments, et, au lieu de

55. Arch. Nat., MM. 582, p. 145.

56. BATTEREL, *Mémoires manuscrits*, t. II, p. 122.

57. BATTEREL, *Mémoires manuscrits*, t. II, p. 123.

tenir la balance égale entre ses inférieurs, était, disaient [ses adversaires] « tout déclaré pour certain parti » [et] « écartait des postes les plus agréables ceux qui ne pensaient pas comme lui ⁵⁸ ». (Ici on peut, semble-t-il, se rappeler le Père Thomassin sortant « bon gré mal gré » de Saint-Magloire, et pour le présent songer à ses « partisans ».) Le moins qu'on puisse dire, c'est que, vers le milieu de l'année 1678 qui nous occupe actuellement, la Congrégation de l'Oratoire reflète exactement les inquiétudes et dissensions qui agitent l'Eglise de France en matière de certaines doctrines, surtout dans le domaine de la grâce et de la Prédestination. C'est donc au centre de telles préoccupations que s'ouvre le 14 septembre 1678, à la maison de la rue Saint-Honoré, la 16^e assemblée de l'Oratoire. Le Père de Sainte-Marthe est absent, ou peu pressé de prendre parti, insinue Batterel ⁵⁹, et on nomme une commission pour « procéder à une déclaration de doctrine » conforme aux désirs de la Cour. Quel rôle joue ici le Père Thomassin? Il est député pour le compte de M. Pinette, c'est-à-dire pour celui de l'Institution, où, par faveur spéciale, il s'est retiré en 1673, après son congédiement de Saint-Magloire pour pseudo-fait d'anti-jansénisme militant. On nous apprend aussi qu'il fait partie en tant que professeur de théologie de la commission précitée, ainsi que d'ailleurs, au même titre, les PP. du Juannet et Le Porcq. Il y a aussi la contribution du fameux Père Faulconnier, l'homme sûr, selon les idées augustiniennes du Père de Sainte-Marthe, celui dont parlait Batterel à l'occasion de l'exposé de mars 1678 : une telle présence n'a cependant pas empêché l'Assemblée de décider pour ainsi dire, au moins dans les termes, contre saint Augustin, et, dans une certaine mesure, nous nous expliquons l'indignation du Père Quesnel écrivant à M. Vialart, évêque de Châlons,

58. BATTEREL, *Mémoires manuscrits*, t. II, p. 124.

59. BATTEREL, *Mémoires manuscrits*, t. II, p. 132.

en novembre 1678 ⁶⁰ : « Je me suis donné l'honneur de vous écrire, il y a environ trois semaines. Je vous mandai alors, Monseigneur, ce qui s'était passé dans une misérable assemblée, où j'avais le bonheur de n'être pas. » Quesnel après avoir annoncé l'envoi à l'évêque du texte imprimé de l'Assemblée poursuit : « Vous y verrez un exemple déplorable d'une domination terrible dans un prélat, et d'un autre côté d'une faiblesse inconcevable et d'une crainte qui a empêché ces pauvres gens de discerner même ce qu'on leur demandait d'avec ce qu'on ne leur demandait pas, et qui les a fait aller plus loin qu'on ne les voulait pousser. » Puis c'est une attaque en règle contre le Père Thomassin, le « docteur » de M. l'Archevêque, comme l'appellera un clerc tonsuré du diocèse de Paris, dans une lettre adressée à « Messieurs de l'Assemblée du clergé de France qui ont signé la lettre au Roi datée de Saint-Germain-en-Laye le 10 juillet 1680 ⁶¹ ». « Il est vrai, accuse le Père Quesnel, que le Père Thomassin a été l'âme de toute cette cabale, et qu'il s'est servi de la faveur de son protecteur pour établir ses sentiments. » On a, dit-on encore, été abandonnés à l'occasion de cette assemblée de l'Oratoire de 1678, par les prélats et les docteurs; les propositions les plus catholiques se sont ainsi trouvées sans défenseurs contre la Cour; alors les autres « ont lâché pied »; les autres? lisons ceux qui ne faisaient pas partie de la « cabale » Thomassin. On s'est figuré sauver « la Prédestination gratuite », mais ce n'est pas l'avis de Quesnel : il craint même pour l'Oratoire la contrainte d'un nouveau formulaire.

L'assemblée de 1678, si importante qu'elle soit pour dégager une nouvelle physionomie du Père Thomassin, ne saurait cependant nous suffire dans cette entreprise. Nous pouvons encore utiliser d'autres témoignages. Citons, par exemple, extrait du *Nécrologe des Appelants*, celui relatif au Père

60. Mme Albert LEROY, *Correspondance Quesnel*, t. I, p. 11.

61. Bibliothèque de Port-Royal, L.P. 373 bis.

Quesnel et probablement à l'année 1678⁶² : il concerne plutôt l'interdépendance Thomassin-Mgr de Harlay : « M. de Harlay », dit le texte, « accoutumé à ne respirer que l'encens de plusieurs savants qui lui dédiaient leurs ouvrages s'attendait à recevoir les honneurs du nouveau *Saint Léon* par une dédicace que lui ferait le Père Quesnel, mais celui-ci ne crut pas devoir imiter son confrère le Père Thomassin, qui du plus haut ton avait fait retentir les louanges du Prélat à la tête de son principal ouvrage. » Nous voici donc de nouveau avec le « docteur de M. l'Archevêque » que nous retrouvons dans cette évocation tirée de la vie d'Antoine Arnauld, au début de ses œuvres complètes (édition 1783). Vers 1678, d'après le biographe, le Père Malebranche déjà en difficultés avec Arnauld⁶³ ne fait pas fi des avantages concédés par une conjoncture favorable, à savoir la lutte menée contre les jansénistes par « le parti qui dominait dans l'Eglise de France, et qui y était plus redoutable encore qu'avant la Paix de Clément IX. Ce parti avait pris racine dans l'Oratoire et s'y élevait avec la protection de l'Archevêque de Paris : les PP. Amelotte et Thomassin y étaient entrés⁶⁴... » Mais avant d'aborder certains détails des relations entre Arnauld, Malebranche et Thomassin on ne saurait omettre à propos du dernier nommé son plus incontestable titre de gloire : *L'Ancienne et Nouvelle discipline de l'Eglise touchant les bénéfiques et les bénéficiers*. Ce n'est pas le lieu ici d'insister sur le succès qu'obtint le livre tant en France qu'à l'étranger, et particulièrement à la Cour de Rome. Bien sûr du côté janséniste les mérites de l'ouvrage n'ont pas dissipé toutes les animosités; consultons à ce sujet les *Nouvelles Ecclésiastiques* [du xvii^e siècle], où des influences jansénistes apparaissent, souvent assez nettement : ici le livre du Père Tho-

62. *Nécrologe des Appelants*, p. 92.

63. Presque depuis la première édition de la *Recherche de la Vérité* (voir ANDRÉ, *Vie du R. P. Malebranche*).

64. *Vie de Messire Antoine Arnauld* (*Œuvres complètes de Messire Ant. Arnauld*, t. 1, p. 267).

massin est admiré, on voudrait le voir entre les mains des séminaristes, là on est plus réservé et on critique l'esprit trop politique de l'auteur, accusé de se mettre du côté du plus fort; mais voici dans notre manuscrit, avec une autre écriture, une remarque fort curieuse : « Si vous n'avez pas le dernier volume du Père Thomassin de la *Discipline de l'Eglise* ne vous pressez pas de l'acheter; l'argent peut être mieux employé et tous ceux que le premier avait mis en goût de ce livre en sont fort dégoûtés; quand je l'aurai examiné, je vous en dirai mieux mon sentiment, mais le premier livre paraît présenter le premier état de la Congrégation et le second celui qui l'a suivi⁶⁵. » Ces propos sont extraits d'une communication datée du 25 décembre 1678. Ne faut-il pas comprendre alors que, le deuxième volume de la *Discipline* venant après les décisions anti-augustiniennes, et surtout anti-jansénistes de l'assemblée de 1678, l'auteur de la lettre est dans ce sens et ces circonstances précis absolument furieux contre le « nouvel état » de l'Oratoire? D'autres Jansénistes, par contre, jugent le livre plutôt en canonistes qu'en théologiens, et se trouvent ainsi impartiaux à l'égard de celui qu'au reste ils considèrent toujours comme un transfuge. Ouvrard dans une lettre à Nicaise rapporte que s'étant trouvé une fois « chez M. Arnauld avec M. Nicole », et, ayant formulé des critiques à l'encontre de la *Discipline* du Père Thomassin, il fut repris par Nicole qui, dit-il, « m'interrompit comme si j'eusse douté de quelque article de Foi, et lui donna de grands éloges⁶⁶ ». Le même Nicole cite d'ailleurs favorablement le Père Thomassin dans ses *Instructions théologiques et morales sur le symbole*⁶⁷, et encore est-il à remarquer que c'est au sujet de la grâce. Or l'auteur de la *Discipline* vient de publier (1680) son premier livre des

65. *Nouvelles Ecclésiastiques*, B. Nat. FF. 23.508, f° 99.

66. B. Nat. FF. 9360, f° 62.

67. NICOLE, *Instructions théologiques et morales sur le Symbole*, t. I, p. 217, 224, 239; t. II, p. 40, 41, 42, 101, 102, 129, 130, 139, 148, 151.

Dogmes (« Dogmatum theol. de Verbi Dei Incarnatione. Tomus unicus »). Nicole utilise donc cet ouvrage, et il y trouve même une aide précieuse en matière de Prédestination. Voici du reste un passage caractéristique de cette manière d'agir : « Mais parce qu'il s'est élevé diverses disputes en ce temps touchant les sentiments de ce saint Docteur » [saint Augustin] « nous ne tirerons ce que nous disons ici de la Prédestination que du Père Petau, Jésuite, et du Père Thomassin, prêtre de l'Oratoire, qui ne doivent ni l'un ni l'autre être suspects sur cette matière⁶⁸. » Voilà définie, d'ailleurs, en peu de mots, au sujet de Thomassin, une attitude qui ne doit pas être éloignée de la véritable : le savant oratorien ne serait ni janséniste, ni moliniste. Sans entrer dans des exposés théologiques hors de propos ici, il reste alors à conclure ce bref aperçu des relations de Nicole et du Père Thomassin pour 1680 sur l'épithète de « célèbre auteur » adressée par le janséniste à celui qui était devenu, à certains points de vue, l'ennemi du « Parti ». On pourra objecter que Nicole professe un système de la grâce différent de celui d'Arnauld ; sans doute aussi est-il plus de nature à pactiser, à trouver des adoucissements que son illustre ami ; et pourtant, toujours vers 1680, nous rencontrons chez Arnauld lui-même des éloges de Thomassin. Dans les « difficultés proposées à Steyaert » ne lit-on pas : « Il y a peu d'auteurs nouveaux qui aient traité cette matière » [les Images de Dieu] « avec plus d'exactitude que le Père Thomassin à la fin de son volume de *Verbo Incarnato*⁶⁹. » Exactitude donc chez l'auteur des « Dogmes », puis immensité et, en quelque sorte, impartialité de l'information : Arnauld reconnaît chez un adversaire des qualités essentielles ; c'est tout à son honneur, et aussi à celui du protagoniste ; cela aidera à ne pas trop se faire une image des personnages d'après d'autres traits ou propos moins aimables, disons plus énervés par les diver-

68. NICOLE, *op. cit.*, p. 217 (t. I).

69. *Œuvres complètes de Messire Ant. Arnauld*, t. IX, p. 388 et suiv.

gences théologiques. Ici en tout cas, dans les difficultés proposées à Steyaert, nous avons chez Thomassin, qui est « un savant auteur » des remarques « fort bonnes », dans « une savante dissertation » : une telle science sera d'ailleurs mise à contribution au sujet du Père Malebranche. Celui-ci publie en 1680 le *Traité de la Nature et de la Grâce*, où M. Arnauld, on s'en doute, trouvera fort à redire, ainsi du reste que Nicole, et ce dernier rapporte à cette occasion une anecdote qui n'est pas sans intérêt pour nous. « Je vis hier », écrit-il à Arnauld, « le Père Thomassin; il condamne entièrement le Père Malebranche; il dit qu'il détruit la Providence et que tous ses principes sont erronés; mais il m'a prié de vous écrire qu'étant dans une même communauté il vous suppliait de ne pas le commettre avec lui, en rapportant ces discours, quoiqu'il ne se soucie pas que l'on tire de ses livres ce qui peut servir à le réfuter. Vous trouverez une infinité de choses dans son volume des Attributs pour la Providence et la grâce d'Adam, qui ne produisait que des mérites humains⁷⁰. » Quels éloges! Quelle prudence aussi chez le Père Thomassin, car il y avait en lui, non pas certes un manque de courage, un passage de la lettre précédente l'assure, mais une grande horreur de l'indiscipline et un amour de la paix presque aussi fort que celui de la vérité! Il s'agit pour cet homme vertueux de concilier des éléments divergents, et dans le cas présent, c'est une œuvre positive, méritante, non une habile médiocrité. Et maintenant si nous revenons au II^e livre des Dogmes, c'est-à-dire à cet ouvrage des Attributs signalé par Nicole, nous ne tarderons pas à retrouver des adversaires au Père Thomassin, et nous verrons facilement pourquoi dans l'écho suivant daté du 14 avril 1684 : « Vous aurez peine d'approuver le deuxième livre du *Traité des Attributs* du Père Thomassin, où il prétend prouver l'intelligence des Pères grecs et latins au sujet de la

70. NICOLE, *Nouvelles Lettres*, t. III, p. 153.

grâce. » Les mots sont lâchés : toujours la grâce et ses problèmes. Le grand conciliateur est alors fort moqué. « Plût à Dieu », plaisante le chroniqueur des *Nouvelles Ecclésiastiques*, « qu'il en fût ainsi » [il s'agit de concorde] « entre les Augustiniens, les Thomistes et les Molinistes, ajoutons-y les Malebranchistes ⁷¹. » Puis la lettre se termine sur un éloge, mais il s'agit des Attributs et des Perfections de Dieu, et l'attaque de notre personnage, apparemment jansénisant recommence quelques pages au-delà, où nous lisons (printemps 1684 ⁷²) : « Le *Traité des Attributs* du Père Thomassin est un peu long et ennuyeux; vous aurez une juste peine à entrer dans ses sentiments sur la grâce qui sont certainement différents de ceux de saint Augustin, et d'approuver son neuvième livre où il se donne fort inutilement la peine de tirer par les cheveux contre la vérité une parfaite intelligence sur le même sujet de la grâce entre les Pères grecs et les Pères latins. » Ensuite il s'agit de cet « auteur qui lit trop et écrit trop pour bien digérer tout! » quelle amabilité! et on conclut, comme précédemment, par une raillerie contre la conciliation thomassiniste. Dans les deux textes que nous avons cités il est aussi question de la préface des « Attributs », mais, curieusement, on ne s'en prend pas à ce qui pourrait, dès l'abord, paraître grave. Or le Père Thomassin explique précisément dans la préface du « de Deo Dei que proprietatibus » pourquoi il a repris, cette fois en latin, la matière de son *Traité de la grâce* de 1668. Il ne marque d'ailleurs en fait aucun regret au sujet de cet ancien ouvrage qui avait soulevé de vives émotions en son temps, et toutes les explications proposées contribuant surtout à une justification du passé n'auraient guère dû contenter notre pétulant chroniqueur des *Nouvelles Ecclésiastiques*. Voici d'ailleurs à peu près ce que rapporte le Père Thomassin : ce sera pour nous comme un complément d'information sur les affaires

71. *Nouvelles Ecclésiastiques* (XVII^e s.), B. Nat. FF. 23.510, f^o 270.

72. *Nouvelles Ecclésiastiques* (XVII^e s.), B. Nat. FF. 23.510, f^o 281.

de 1668⁷³. Constatant que le Père Thomassin n'avait pas d'autre moyen plus efficace que de s'appliquer à l'élucidation des questions posées par les secours de la grâce divine, le Père Senault, supérieur général, l'exhorte à travailler en ce sens. Jusqu'alors le célèbre professeur de théologie à Saint-Magloire avait été, avoue-t-il, assez novice dans ce genre d'études qu'il n'avait pas mené très loin. Certes aucun parti dans cette attitude, mais une sorte de « témérité » habituelle à la profession poussait le Père à enseigner des choses qu'il n'avait pas été en état d'approfondir avec, ajoute-t-il, une totale attention et une totale méditation de l'ancienne théologie des Pères. Reconnaissons ici cette sorte de confiance en soi, d'excitation à parler, et par suite à oser, parfois abusivement, qui entraîne un peu au hasard des maîtres sérieux, mais dépourvus des délais nécessaires aux contrôles préalables, maîtres, à vrai dire, victimes à la fois de leur facilité verbale, de leur surmenage, voire de leur timidité foncière. Constatons aussi en passant que si, selon une tradition, le Père Thomassin, précisément un de ces timides fonciers, parlait derrière un rideau au grand public de ses conférences ecclésiastiques, il ne semble pas en avoir usé de même dans ses classes ordinaires. Cependant il hésitait devant les problèmes de la grâce, mais plus il reculait, plus le Père général insistait. Nous noterons alors que la responsabilité de l'auteur des *Mémoires sur la grâce* se trouve ainsi très réduite à l'origine de son livre de 1668, si peu apprécié des jansénistes. Il se mettait donc à apprendre, et, dit-il, à enseigner convenablement ce qu'auparavant il avait mal appris et mal enseigné. Ce que d'abord il soupçonnait et « flairait » lui devint de plus en plus clair : remarquons d'ailleurs que l'évolution de son Augustinisme, dont il est question ici, n'est pas nettement expliquée; cette évolution fut certainement, comme on a déjà pu le penser, lente, et

73. *Dogmata*, t. II, 1684; préface n° III. Nous suivons du plus près possible le texte du Père Thomassin.

si l'on peut user de ce terme, mêlée. On discutait beaucoup alors sur la grâce, et pour éviter que l'enseignement de son subordonné ne souffre d'interprétations divergentes, pour obvier aussi à l'oubli des étudiants, le Père Senault et son Conseil demandèrent au maître de renfermer dans de brefs commentaires ce qu'il exprimait de vive voix et avec « prolixité » sur la grâce du Christ. Il a obéi, est-il précisé, toujours dans la préface du *II^e livre des Dogmes*, mais des amis, théologiens de la Sorbonne, l'ont devancé et ont fait imprimer l'ouvrage sans son ordre; bien sûr il y a ici quelques différences avec ce qu'on a pu remarquer en 1668 : le Père Thomassin ne parle pas de la deuxième édition des « Mémoires » parue avec son nom et approuvée par quatre docteurs. Faut-il voir dans cette deuxième édition les suites officialisées par le « privilège » d'une indiscretion qui, en tant que telle, paraîtrait répréhensible en 1684, mais qu'en 1668 on ne pouvait ouvertement combattre à l'Oratoire sans déjuger des opinions reçues par les supérieurs et une entreprise commandée par eux, si l'on en croit le présent rapport tiré des « Dogmes »? Quoi qu'il en soit tout est compensé au moment de la version latine des *Mémoires sur la grâce*, quand le Père de Sainte-Marthe donne sa permission : celle-ci, à vrai dire, ne pouvait être refusée pratiquement en 1684, et ceci en dépit qu'on en ait théoriquement (voir l'augustinisme fort strict du Supérieur général); l'Oratoire ne tenait alors à rien moins qu'à passer pour renfermer en son sein des tendances jansénistes; on peut même dire que des rappels sur la grâce du genre de ceux du Père Thomassin, au cours de son *Traité de Deo Deique proprietatibus*, ne pouvaient que servir les intérêts de la Congrégation. C'est ce qu'Arnauld ne manque pas de constater lorsqu'il écrit : « Celui » [le livre] « du Père Thomassin est bien plus doux et plus modéré » [que le traité anti-janséniste du Père Le Porcq] : « il ne respire que la charité et la paix; mais on sait que ses *Mémoires*, qui avaient déjà paru il y a dix ou

quinze ans, n'auraient eu garde de paraître de nouveau en 1682 ⁷⁴ si on y eût pu remarquer la moindre trace du jansénisme condamné ou désapprouvé ⁷⁵. » Arnauld qui se sert, on le verra plus loin, du Père Thomassin contre Malebranche s'était pourtant résolu à critiquer publiquement son système de la grâce, mais il hésite. Nicole conseille la prudence et croit à l'utilité du savant oratorien; c'est sur ce dernier point qu'il insiste dès janvier 1684 en écrivant à Arnauld ce qui suit : « Le Père Thomassin m'est venu annoncer qu'il voulait vous envoyer son second tome latin des attributs; il est important de ne nommer ce Père qu'en bien, car avec des précautions il rend de bons services, et condamne la théologie du Père Malebranche; je suis assuré qu'il sera fort content de votre livre contre lui ⁷⁶. » Nicole exprime la même opinion dans une lettre datée du 7 septembre 1684 qui, après avoir fait allusion au *Traité de Deo Deique proprietatibus*, continue ainsi : « L'auteur parle de la manière la plus favorable pour M... (Arnauld) et il y aurait de la dureté à l'incommoder; il se déclare contre le Père Malebranche, et en s'y déclarant il attire tout son parti dans son sentiment » [notons cette autre allusion janséniste à une faction thomassiniste] « au lieu qu'en le blessant on attire autant d'ennemis à ce qu'on pourrait écrire qu'il a de partisans, qui sont en très grand nombre. » [Ici encore interrompons-nous pour mesurer l'influence du Père Thomassin à l'Oratoire.] Enfin Nicole conclut : « Ainsi ce n'est pas simplement par une vue de civilité, mais par celle même de l'intérêt qu'il faut l'épargner. Vous y êtes plus intéressé que qui que ce soit. » L'auteur de la lettre se recommande pour appuyer les opinions précédentes de « l'ami d'Orléans » (probablement le Père Quesnel), et il fait allusion au curé

74. Arnauld se trompe de date : il s'agit de 1684.

75. *Œuvres complètes de Messire Antoine Arnauld*, t. XXXIX, p. 548 (Réflexions sur le *Système de la Nature et de la Grâce* du P. Malebranche).

76. *Lettres inédites* (Extrait de la *Revue philosophique*, oct.-déc. 1950 : Geneviève Lewis).

de Saint-Jacques, qui a assuré au Père Thomassin de la part d'Arnauld un procédé honnête à l'égard de son adversaire en matière de Grâce. Pourtant sur ce dernier sujet n'omettons pas l'ironique et sévère déclaration de Nicole. La voici : « Toutes les opinions bizarres se détruisent d'elles-mêmes. On leur donne souvent de la célébrité en les attaquant. C'est une chose étrange combien de livres qui contiennent ces nouvelles opinions de la Grâce sont peu lus. Les Malebranchistes les méprisent aussi bien que les Augustiniens, et on les laisse pour ce qu'ils sont, sans daigner les regarder. » L'allusion bien entendu concerne Thomassin, plus encore sans doute que Le Porcq⁷⁷. En tout cas Nicole ne croyait pas aux comportements violents à l'égard du premier; une lettre du 7 mai 1684 nous montre qu'il était déjà intervenu dans ce sens de la douceur auprès d'Arnauld; nous disons bien intervenu, car il ne s'agit pas de simples conseils. « Le Père Malebranche, écrit-il, a fait dire au Père Thomassin que M. Arnauld avait dessein d'écrire contre lui, le Père Thomassin, contre le Père Le Porcq et contre lui Père Malebranche. J'ai fait assurer le Père Thomassin que cela n'était point, M. Arnauld m'ayant mandé positivement le contraire⁷⁸. » On constate d'autre part dans ces lettres que la polémique opposant Arnauld et Malebranche est la grande affaire. En fait, à partir de 1680, il est assez difficile de concevoir les rapports entre Thomassin et le jansénisme sans passer par Arnauld et Malebranche. D'un côté Arnauld, ne renonçant évidemment pas à défendre l'augustinisme janséniste, réagit contre les sentiments du Père Thomassin sur la grâce, et c'est ce qu'il nous faut voir d'abord. Ensuite le Père Thomassin sera de mise, et, si l'on peut employer ce terme, d'entremise, au cours de la polémique sur le *Traité de la Nature et de grâce* du Père Malebranche. Signalons au passage qu'on ne saurait guère poser ici de

77. *Œuvres complètes de Messire Antoine Arnauld*, t. II, p. 451.

78. *Œuvres complètes de Messire Antoine Arnauld*, t. II, p. 412.

problèmes de dates : tout se compénètre et s'interfère, semble-t-il.

On trouve dans les œuvres complètes d'Arnauld un écrit localisé au mois de juin 1684 et intitulé « Remarques sur le premier tome des Dogmes théologiques du Père Thomassin où l'on découvre plusieurs contradictions de ce Père sur la matière de la grâce. Ce texte est extrait du « Recueil des Ecrits sur la grâce générale » imprimé en 1715 » et nous voyons ainsi qu'Arnauld, s'il a probablement ⁷⁹ laissé circuler des copies, n'avait pas jugé utile de dire au grand public ce qu'il pensait des opinions du Père Thomassin sur la grâce. Il ne s'agit d'ailleurs pas dans les « Remarques » d'une réfutation en règle et en forme. Pas de grandes vues d'ensemble, pas d'analyses qui vont loin; le lecteur est invité plutôt à des comparaisons précises entre ce que dit l'adversaire, et ce qu'avance, après correction et éclaircissements, le grand Arnauld qui, dès le début explique ainsi la méthode envisagée : « On n'est guère content ici, Monsieur, du nouveau livre *De Deo ejusque proprietatibus*; je pense que vous l'aurez vu. On y trouve dans la matière de la grâce des contradictions grossières. Pour en être convaincu on n'a qu'à comparer ces divers endroits ensemble. » Sans entrer dans le détail de ces contradictions et des explications d'Arnauld, on peut cependant se faire une idée suffisante du texte en parcourant l'avertissement du premier éditeur. C'est d'abord une attaque contre « le caractère d'esprit de ce Père, qui pour ne pas être demeuré ferme dans les principes de saint Augustin, et pour les avoir voulu adoucir par je ne sais quelles modifications est tombé dans des contradictions grossières ». Puis sur Arnauld lui-même et ses intentions nous lisons : Ce qu'il y a de plus considérable dans cet écrit, c'est ce qu'il y dit dans les nombres 4, 5, et 6 pour réfuter une pensée du Père Thomassin, qui se trouve fort répandue

79. *Recueil des Ecrits sur la Grâce générale*, t. II, p. 330 et suiv.

80. *Œuvres complètes de Messire Antoine Arnauld*, t. X, p. 442.

depuis quelques années dans les écrits des adversaires de la grâce efficace par elle-même : c'est que le secours quo, dont saint Augustin parle dans le livre de la Correction et de la grâce, ne regarde que la persévérance finale, et que ce saint n'a point cru qu'il fût nécessaire *ad singulos actus*. M. Arnauld démontre par saint Augustin la fausseté de cette prétention, qui n'a été imaginée que pour éluder l'autorité formelle de ce saint docteur, et ses preuves ont une force particulière contre le Père Thomassin. » Ce Père, selon l'auteur des « Remarques ⁸⁰, ici a une fausse opinion, là n'a pas « bien pris » le sens de certaines paroles de saint Augustin ⁸¹, plus loin « nous voudrait faire croire que saint Augustin aurait voulu insinuer par là ⁸²... », ailleurs donne lui-même raison à son contradicteur ⁸³, etc. L'argumentation est bien conduite, mais le problème est assez complexe pour qu'on ne s'en tienne qu'à l'exposé des faits et dires, sans prendre le risque de départager, d'une manière éventuellement arbitraire deux théologiens aussi spécialisés que Thomassin et Arnauld, et cela dans un champ d'étude restreint.

Vers la même époque (après 1680) Arnauld avait d'autre part affaire à forte partie avec un autre Oratorien, le Père Malebranche ⁸⁴. C'est contre lui qu'il écrit en juin 1685 ses « Réflexions philosophiques et théologiques sur le Nouveau Système de la Nature et de Grâce ». Ici encore nous retrouverons Thomassin, et suivrons, pour ainsi dire, le chemin parcouru par celui-ci dans l'ouvrage. Dès l'avant-propos l'auteur des réflexions rappelle que Malebranche prétend, en matière de grâce, ne pas s'écarter de saint Augustin, proposant même de se justifier avec les futurs ouvrages de « plusieurs personnes » sur lesquelles on lit ceci : « Il semble que cela ne pourrait avoir rapport qu'aux ouvrages

81. *Ibid.*, t. X, p. 450.

82. *Ibid.*, t. X, p. 451.

83. *Ibid.*, t. X, p. 452.

84. Pour l'histoire détaillée de la polémique Arnauld-Malebranche, voir ANDRÉ, *Vie du R. P. Malebranche*, p. 72 et suiv.

de deux célèbres auteurs de la Congrégation, le Père Thomassin et le Père Le Porcq. Il [Malebranche] serait condamné par les auteurs qu'il a choisis, s'il se trouvait que ces deux auteurs eussent établi comme de grandes vérités enseignées incontestablement par saint Augustin, ce qui détruit entièrement son système touchant la grâce⁸⁵.» A la page 258, le Père Thomassin enseigne que la théologie de saint Augustin « renferme... l'Ancienne tradition de tous les hommes ». A la page 267, c'est la « Méthode des Poètes⁸⁶ qui est mise à contribution : le Père Thomassin y ramasse, dit Arnauld, un grand nombre de passages propres à établir [contre le Père Malebranche] que Dieu agit par des volontés particulières⁸⁷. « On peut le lire », voit-on en complément, « je n'en dirai pas davantage. On remarquera facilement que l'Auteur [Malebranche] en fait beaucoup d'estime et qu'il l'a voulu engager à approuver son système. » Ces mots prouveraient d'ailleurs, s'il en était besoin, l'importance attribuée par les deux parties au théologien des « Dogmes », et en même temps au prodigieux érudit. Ainsi à la page 443 le Père Thomassin pourvoit Malebranche en passages de l'Écriture (« plus de cinquante passages de l'Écriture, dont on peut voir les principaux dans le Père Thomassin, Livre II, ch. v, n. 3 »). On a dit que Malebranche lisait relativement peu dans les textes eux-mêmes; tout en réservant l'ensemble de la question, il est cependant impossible de ne pas tenir compte de certaine négligence voulue et avouée par l'auteur du *Traité de la Nature et de la grâce* : il ne tient pas, dit-il souvent, à perdre son temps, il méprise l'histoire. Rien d'étonnant dans ce cas à ce qu'appel soit fait aux connais-

85. *Œuvres complètes de Messire A. Arnauld*, t. XXXIX, p. 172.

86. *Méthode d'étudier et d'enseigner chrétiennement et solidement les Lettres humaines par rapport aux Lettres divines et aux Écritures* (Six parties dont les trois premières regardent les poètes), Paris, Muguet, 1681-82, 3 vol.

87. Phrase de Thomassin citée par Arnauld : « Les grandes choses et les moindres... les bonnes et les mauvaises sont faites ou permises par la Providence et la Toute-Puissance de Dieu. » (Cité p. 267.)

sances de confrères plus érudits, par exemple à celles exprimées par écrit, peut-être quelquefois oralement par le Père Thomassin, spécialement qualifié d'ailleurs. Malebranche, lui, on le verrait assez bien aller aux textes quand la méditation en doit profiter, et, à l'occasion, se dispenser de cette corvée en faveur, si l'on ose dire, de son savant collègue⁸⁸, qui selon certains savait beaucoup et méditait peu. Méditait peu? Ce serait encore à voir. Arnauld lui-même semble admettre le contraire, et ainsi prendre très au sérieux, puis commenter contre l'auteur de la *Recherche de la vérité* « quatre ou cinq réflexions sur ces passages [voir plus haut] de l'Écriture et des Pères⁸⁹ ». Enfin, pages 547 et 548 le même Arnauld affirme, avec, il est vrai, quelques menues erreurs de date, que depuis les livres des PP. Le Porcq et Thomassin aucun autre ouvrage n'est venu « justifier pleinement que les sentiments » du *Traité de la Nature et de la grâce* sont conformes à ceux de saint Augustin; il est alors rappelé, confirmé que le Père Malebranche pour se défendre n'avait voulu désigner que les deux auteurs précités. Pour ce qui est du Père Thomassin et de l'usage qui en est fait dans les *Réflexions sur le système de la Nature et de la grâce*, finissons par ces phrases qui, dans les conjonctures présentes, signifient une nouvelle annexion (et avec des éloges) au parti d'Arnauld : « Le Père Thomassin n'est pas moins exprès. Le deuxième chapitre de la I^{re} partie de ses *Mémoires* n'est que pour représenter la vérité de la doctrine de la prédestination des hommes déchus. Il le fait d'une manière fort noble et ne dit rien qu'il n'appuie d'un

88. Pour se rendre compte de l'érudition du P. Thomassin, il suffit de parcourir la liste de ses ouvrages, et de songer à la somme de connaissances historiques, linguistiques, philosophiques et théologiques que leur composition a exigée. Longtemps d'ailleurs il a amassé des matériaux avant de publier (il a étudié par exemple l'hébreu pendant cinquante ans, avant la composition de son glossaire hébraïque; il avait quarante-huit ans quand il a écrit son premier livre, les *Dissertations sur les Conciles*).

89. *Œuvres complètes de Messire A. Arnauld*, t. XXXIX, p. 444. Exactement cinq réflexions.

grand nombre de passages de saint Augustin auxquels il renvoie⁹⁰.» Il serait maintenant curieux de connaître la réaction de Malebranche devant cette alliance Arnauld-Thomassin sur le problème de la grâce. Certes il exprime assez rapidement son point de vue, et ceci en ces termes : « Je serai bien surpris, si M. Arnauld condamne par les ouvrages du Père Thomassin et du Père Le Porcq le sentiment que j'ai que la grâce actuelle n'est point invincible ou efficace par elle-même, au sens que j'ai combattu, dans le 3^e discours du « Traité de la Nature et de la grâce », dans le 3^e chapitre de ma « réponse » au livre « des vraies et des fausses idées » et principalement dans « ma seconde lettre » contre sa « défense ». Nous verrons comme il s'y prendra. Mais je lui déclare que c'est de cela dont l'auteur de la lettre qu'il cite a voulu parler, et qu'il n'a jamais cru que la manière dont je justifie la sagesse et la bonté de Dieu dans la construction de son ouvrage, et dans la distribution de ses grâces, dût être soutenue par les ouvrages du Père Thomassin ni du Père Le Porcq ni d'aucun autre⁹¹. » Voici pour la grâce, mais le Père Thomassin intervient aussi chez Arnauld quand celui-ci traite d'autres questions, par exemple dans sa neuvième lettre à Malebranche sur les idées générales, la grâce et l'étendue intelligible (12 novembre 1685), où il renvoie son adversaire à son « confrère » de l'Oratoire (ce dernier joue toujours le rôle de l'érudit puissant et sérieux : n'oublions pas d'ailleurs que le Père Thomassin figure à ce titre parmi les « clefs » de La Bruyère⁹²). L'auteur des « Dogmes » apprendra à Malebranche combien

90. *Œuvres complètes de Messire A. Arnauld*, t. XXXIX, p. 549.

91. *Lettres du P. Malebranche, dans lesquelles il répond aux Réflexions philosophiques et théologiques de M. Arnauld touchant le Traité de la Nature et de la Grâce*, David, 1709, t. III, p. 39 et 40 (1^{re} lettre).

92. « Une personne humble, qui est ensevelie dans le cabinet, qui a médité, cherché, consulté, confronté, lu ou écrit pendant toute sa vie, est un homme docte. » (LA BRUYÈRE, collection *Les Grands Ecrivains de la France*, I, p. 161 et 445; ch. « Du Mérite personnel ».)

sa « manière de concevoir l'immensité de Dieu, comme si sa substance était étendue par des espaces immenses est contraire à l'idée qu'en ont eue les saints Pères grecs et latins, aussi bien que les Platoniciens qui sont presque les seuls philosophes païens qui aient bien parlé de Dieu » (Arnauld renvoie en marge au *Traité de Deo*, t. I, livre V, ch. 1, p. 3). Il lui enseignera que « Dieu est substantiellement partout », mais que c'est sa seule opération qui le rend présent partout (ch. iv), que « ce n'est pas une chose qui soit propre à Dieu, mais qui lui est commune avec toutes les autres natures spirituelles, de n'être quelque part que par leur opération ». Il lui apprendra aussi que M. Arnauld n'est pas le seul à croire « que la manière dont saint Augustin déplore dans ses confessions qu'il avait conçu Dieu, *sive infusum mundo, sive extra mundum per infinita spatia diffusum* n'est pas dissemblable à celle » dont Malebranche le conçoit⁹³.

Après ces passes d'armes où Thomassin a servi en quelque sorte d'arbitre, bien malgré lui apparemment, car s'il était ferme pour l'essentiel, il avait par conviction intime et par esprit de communauté oratorienne, une grande horreur de la polémique, après ces disputes théologiques donc, comment les relations entre les jansénistes et lui évoluent-elles? Arnauld, en 1686, n'a certes pas abdiqué à l'égard des sentiments profonds de Thomassin sur la grâce; en effet « on assure », écrivent les *Nouvelles Ecclésiastiques* pour le 31 juillet, « qu'il prépare une réfutation forte de son traité de la grâce⁹⁴ ». En vérité, comme on l'a vu, cela était fait, mais, pour des raisons d'opportunité, n'avait pas vu officiellement le jour. Et puis un Oratorien, dont on a déjà eu l'occasion de parler, le Père Faulconnier, se charge d'apporter une contribution qu'Arnauld juge, en ces termes, extrêmement efficace. « Nous avons », dit-il, « entre les mains un traité

93. *Œuvres complètes de Messire Antoine Arnauld*, t. XXXIX, p. 151.

94. *Nouvelles Ecclésiastiques* (XVII^e s.), B. Nat. FF. 23.498, f^o 114.

de la grâce d'un très savant prêtre de l'Oratoire, nommé le Père Faulconnier, qui est mort il y a quatre ou cinq mois. Le Père Thomassin y est réfuté d'une manière admirable. Nous travaillons à le faire imprimer le plus tôt qu'il se pourra.» « Mais », est-il précisé à du Vaucel, destinataire de la lettre, « à propos du Père Thomassin ne vous ai-je point envoyé sept ou huit contradictions grossières sur la matière de la grâce, que j'ai remarquées dans son volume des Attributs? Rien n'est plus capable de faire ouvrir les yeux à ceux qui l'estiment⁹⁵. »

On voit donc, surtout d'après les derniers mots, que, lorsque le spectre de Malebranche s'estompe, le Père Thomassin réapparaît comme notoire ennemi. Pour revenir au Père Faulconnier, signalons, en suivant le récit attribué à Richard Simon⁹⁶, les graves difficultés rencontrées à l'occasion de la publication de son *Traité de la grâce* : l'ouvrage va paraître subrepticement, peu de temps après la mort de son auteur, quand une indiscretion du Janséniste Gérard, chanoine de Beauvais, éveille l'attention de l'Archevêché de Paris. On veut, en haut lieu, mettre la main sur les papiers de l'Oratorien, et on les demande à sa Congrégation. Grande inquiétude alors dans le parti janséniste, et cela se comprend. « Nous avons pris toutes nos mesures là-dessus », écrit de Sainte-Foy (pseudonyme de Simon)⁹⁷ à M. Arnauld le 28 septembre 1691, « ne voulant pas que cette impression se fit de leur participation » [il s'agit des « principaux Pères »

95. *Œuvres complètes de Messire Antoine Arnauld*, t. III, p. 321. La lettre est du 24 novembre 1690.

96. Simon aurait écrit un libelle, où, selon Batterel, il aurait raillé Arnauld sur la décadence de son parti, et l'aurait averti de l'« accroissement » d'une école opposée qui s'en tenait à la doctrine des PP. Grecs sur la Grâce [le P. Thomassin, lui, voulait accorder sur ce point les PP. Grecs et les n'a en rien modifié son opinion à ce sujet. Pour le récit concernant le PP. Latins]. Le P. Simon a démenti être l'auteur de ce factum, mais Arnauld n'a en rien modifié son opinion à ce sujet. Pour le récit concernant le P. Faulconnier, on peut croire les faits, quelle que soit l'intention de leur narrateur, et ses coups de patte satiriques.

97. *Avis important à M. Arnauld sur le projet d'une nouvelle bibliothèque d'auteurs jansénistes*.

oratoriens]. « Cela n'a pas laissé que de faire du bruit dans le monde; quelques intentionnés ont publié que nous y étions des gens de parti et de cabale, puisque nous faisons imprimer en cachette l'ouvrage d'un homme de communauté après sa mort, et sans que sa communauté y eût aucune part⁹⁸. » L'Archevêque propose de faire donner le privilège, si, après examen par les docteurs Thomistes, le *Traité* s'avère conforme à la doctrine de saint Thomas. Le Père Thomassin, contre qui le livre est surtout dirigé, se trouve donc, on n'en doute pas, bien défendu, par l'Oratoire d'un côté, par l'archevêque de Harlay de l'autre : celui-ci, en effet, toutes questions de lutte anti-janséniste ou de doctrine mises à part, était, on ne peut l'oublier, le protecteur et peut-être l'ami de l'auteur du *Traité des Attributs divins*. En tout cas, l'ouvrage du Père Faulconnier ne tombe pas entre les mains des autorités diocésaines : en effet les Pères de l'Oratoire ne possèdent rien à ce sujet (le contraire eût été d'ailleurs surprenant), car les papiers sont « en lieu sûr » chez le Père Quesnel, en Flandre, pays où doit avoir lieu l'impression. M. de Paris, cependant, ne se décourage pas; il tient, ainsi que le parti appelé Moliniste par Batterel, à éviter par tous les moyens une publication jugée redoutable. On voit même intervenir le Roi et Louvois, après la paix de Mons. On recherche le livre dangereux chez les Oratoriens de Mons, mais ceux-ci, évidemment, et on sait pourquoi, n'ont entendu parler de rien (« le Père Quesnel demeurant à Bruxelles avec M. Arnauld » et non avec ses confrères). Autre chance pour le *Traité de la grâce*, on ne le trouve pas dans la cassette saisie lors de l'arrestation du Père Quesnel, car celui-ci l'a confié à un ami. Pourquoi, au fait, cet acharnement à rechercher avec un appareil policier un simple traité de Théologie? La faute en est, toujours selon Batterel rapportant les opinions des Pères de Flandre, « à la faction qui était alors

98. BATTEREL, *Mémoires domestiques*, t. III, p. 424.

parmi nous, c'est-à-dire » aux « disciples du Père Thomassin » ou aux « politiques timides qui craignaient le bruit que cet ouvrage pourrait faire ». A vrai dire, le Père Thomassin n'est-il pas ici considéré non seulement comme le chef d'une école anti-augustinienne ou anti-janséniste, mais aussi comme le personnage le plus connu de ces terribles « politiques timides » de l'Oratoire? Le Père Piquery, écrivant au Père Thorentier (4 avril 1691), n'est d'ailleurs pas tendre sur le chapitre des responsabilités : « Je vous avoue », dit-il, « que cette démarche » [la recherche du *Traité de la grâce* auprès de l'Oratoire de Flandre] « n'a pas fait honneur aux auteurs qui se croient combattus dans cet ouvrage, et que, le bruit de l'enquête qui s'en est faite ici s'étant répandu dans ce pays et dans celui de Liège, des plus sages magistrats de cette dernière ville et qui ont le plus à cœur notre établissement en ont conçu de l'indignation contre les auteurs et du dégoût contre l'Oratoire de France, dont ils ont cru que les Supérieurs y avaient quelque part... S'ils ont raison, qu'ils le fassent voir par de bonnes réponses, et s'ils ont tort, quelle injustice d'employer les voies temporelles et les voies de fait pour empêcher qu'on n'écrive contre eux, pendant qu'ils ont la liberté de faire imprimer toutes sortes de livres en faveur de leurs opinions⁹⁹. » En vérité, les disciples ou complices de Thomassin, si l'on admet pour lui ce rôle de chef de faction très peu en accord avec ses principes de conciliation, et ce Père lui-même sont-ils coupables selon le sens du Père Piquery? Il faudrait tout d'abord ne pas trop s'arrêter aux termes violents, car l'Oratoire de Flandre est en grandes difficultés à cette époque avec celui de France au sujet de la signature de ce formulaire si éloquemment et ardemment défendu auprès des Pères flamands par le Père Thorentier. On doit cependant reconnaître que, pour la défense de l'orthodoxie, le Père Thomassin a toujours admis

99. BATTEREL, *Mémoires domestiques*, t. III, p. 424 et 425.

la légitimité de l'appel au pouvoir temporel, puissance qui certes ne décide pas en matière de Foi, mais aide de sa force pratique à l'application des principes définis par l'autorité spirituelle¹⁰⁰. Ainsi peut-on expliquer cette intervention, directe ou par personnes interposées, d'un prêtre généralement très pacifique, dans l'affaire du Janséniste Faulconnier. Pour nous, nous avons toujours affaire ici à l'auteur très convaincu d'une *Discipline Ecclésiastique*. Pour les Jansénistes, il en va autrement; leurs préoccupations sont différentes; leurs buts aussi à propos du *Traité de la grâce* : au reste, ultime témoignage, M. Petitpied ne fait aucune difficulté d'avouer à Batterel, en 1723, que l'ouvrage du Père Faulconnier, d'ailleurs très goûté de l'abbé Duguet, était une réfutation de ce Thomassinisme jugé très nocif par les milieux de Port-Royal¹⁰¹; par l'ensemble du Parti plutôt, sinon par Nicole, dont nous retrouvons en 1691 l'attitude assez nuancée à l'égard du Père Thomassin. En effet l'auteur du *Traité de la grâce générale* affirme ce qui suit au Père Quesnel : « Pour le Père Thomassin qui donne à pleines mains des témoignages d'orthodoxie aux anciens théologiens et qui prétend qu'ils ont enseigné et la Grâce générale et la Prédestination gratuite, je ne vois pas quel moyen il aurait de se brouiller avec moi¹⁰². » Sur quoi l'auteur des *Dogmata* est à l'occasion approuvé et utilisé dans les raisonnements de Nicole sur la grâce¹⁰³. A coup sûr, on s'habitue de plus en plus à trouver le Père Thomassin plus ou moins proche des uns ou des autres, selon les préférences doctrinales de tel ou tel (nous voulons dire, bien entendu, en matière de grâce, là où il ne jouit pas d'une autorité presque unanimement reconnue, comme en Droit canonique, par exemple). Avec l'aventure du Père Galipaud, il s'agit sans doute du

100. Voir à ce sujet le *Traité de l'Unité de l'Eglise...*

101. BATTEREL, *Mémoires domestiques*, t. III, p. 425.

102. NICOLE, *Traité de la Grâce générale*, t. I (5^e lettre touchant la Grâce générale).

103. *Id.*, *ibid.*, cf. t. II, p. 94 et suiv., p. 302.

vrai Thomassin, du modérateur, ni Moliniste, ni Janséniste. Le Père Le Blanc, représentant de l'Oratoire à Rome, devait prendre la défense d'un livre de ce Père Galipaud. On ne savait pas, disent les *Annales* de la Congrégation pour 1691, quelle était au juste la doctrine de cet écrivain. « Il paraît que ce n'était point de l'Augustinisme, mais plutôt, si on peut parler » [notons la réserve sur les mots] « le Porchinisme ou Thomassinisme. On l'accusait bien de Jansénisme, mais il paraît par une déclaration qu'il fit alors qu'il n'était rien moins que Janséniste, qu'il prétendait avoir démontré que les nouveaux thomistes étaient bien éloignés des sentiments de saint Thomas, et qu'ils ne donnaient pas assez de liberté, que pour lui il admettait le congruisme des grâces suffisantes, et en un mot je crois qu'il était plutôt disciple du Père Le Porcq et du Père Thomassin ¹⁰⁴. »

Au moment de cette dernière affaire, ou plutôt après elle, on peut dire qu'il ne s'agit plus de relations directes entre le Père Thomassin et le Jansénisme. Epuisé, malade, l'érudite Oratorien est d'abord beaucoup moins actif intellectuellement : on rapporte même qu'il tombe bientôt en enfance, disgrâce qui attire les certaines railleries assez pénibles d'un écotier impitoyable [il s'agit des *Nouvelles Ecclésiastiques du XVII^e siècle*] : on représente un Père Thomassin cérébralement affaibli, mais revêtu de la pourpre cardinalice, et on juge de l'effet produit au milieu du Sacré Collège [Innocent XII avait émis, toujours selon les *Nouvelles*, le désir d'élever au Cardinalat l'auteur de la *Discipline de l'Eglise*, mais la mort du Père, survenue le 25 décembre 1695, avait empêché la réalisation de son projet] ¹⁰⁵. Le Père Bordes supplée alors son maître; il édite ses œuvres restées manuscrites, devient son continuateur, et c'est lui qui semble polariser toutes les attaques des Jansénistes, car personnellement il ne se prive pas d'exercer contre eux vindicte et

104. *Annales de la Congrégation de l'Oratoire*, Arch. Nat., MM. 624, p. 109.

105. *Nouvelles Ecclésiastiques (XVII^e s.)*, B. Nat. FF. 23.505, f^o 169.

mauvaise humeur. D'ailleurs on se refuse de voir en lui, comme il le désirait, un second Thomassin : il n'est pour les *Nouvelles Ecclésiastiques* dédaigneuses que « ce Bordes », c'est-à-dire un « traître ». Son maître était malgré tout plus respecté des Jansénistes, au moins dans les termes.

Et maintenant il est temps de se demander quelle fut, sur ce sujet des relations du Père Thomassin et du Jansénisme, l'opinion de la postérité. Les Jésuites et le Pouvoir ne craignaient absolument pas son influence dans les questions de la Grâce, c'est un fait, et sans difficulté, si l'on peut dire, le Père Thomassin ainsi que son ami Du Cange remplacent, dans les *Eloges des Hommes illustres* de Perrault, Pascal et Arnauld retirés de ce livre sur interventions plus ou moins officielles (1697) ¹⁰⁶. Par contre, exceptionnel, peu conforme à l'opinion de la Compagnie de Jésus qui en nie l'authenticité, mais curieux néanmoins est le jugement d'un certain Père Daubenton qui n'hésite pas à écrire : « Je puis dire que Richelieu n'enchaîne pas si bien les ennemis de la France, que nous lions aujourd'hui son Clergé; notre victoire est plus complète que nos ennemis ne le sauraient croire. Voilà Nicole, Saci, Le Tourneux, Thomassin, Tillemont, Fleuri même, Baillet et tant d'autres censurés par cette Bulle ¹⁰⁷, et nous verrons bientôt tous les livres jansénistes au feu, tout comme Quesnel, si le zèle que nous avons soin d'inspirer à Clément XI depuis 1702 dure quelques années encore ¹⁰⁸. » Thomassin tranquillement classé parmi les Jansénistes, voilà qui semble étrange, il faut l'avouer. Evidemment, comme l'ont remarqué les Jésuites eux-mêmes, il y a trop d'outrances

106. Voir *Lettres de Germain Vuillard, ami de Port-Royal, à M. Louis de Préfontaine* (Ruth Clark), p. 89, 90. Voir aussi : BOSSUET, Ed. des *Grands Ecrivains de la France*, t. VIII, p. 511. Voir encore : *Histoire des Ouvrages des Savants*, nov. 1696, p. 129.

107. Il s'agit des interventions de Rome au sujet des « Affaires de la Chine », et du Père Le Conte.

108. Lettre du P. Daubenton, Jésuite... au P. Croiset, aussi Jésuite à Avignon contre la censure de Sorbonne contre le P. Le Conte. Bibliothèque de Port-Royal L. P. 410 ongl. 67.

de langage ici pour qu'on attribue le texte précédent au Père Daubenton; toujours est-il qu'on pouvait, dans quelques cas extrêmes, se tromper radicalement en matière de Jansénisme sur le Père Thomassin. Pour M. Andoul, avocat au Parlement, et écrivant sur la *Régale*, Thomassin est à blâmer conjointement avec les PP. Sirmond et Mabillon, MM. de Pamiers et Arnauld, mais la question qui permet d'inattendus rapprochements dans ce que l'on nomme erreur concerne un problème moins proprement janséniste que la Grâce¹⁰⁹. Sur ce dernier point on fait parfois appel, chez les Jansénistes même, à l'aide du Père Thomassin, comme dans les Hexaples au sujet de quelques passages des Pères Grecs proches, selon certains, des théories molinistes, mais ici on ne se fait pas d'illusions et on parle d' « un auteur qui ne doit pas être suspect sur ce point »; plus loin on se sert « des paroles d'un célèbre auteur qui a fait un traité fort curieux sur ces matières » [de la grâce]¹¹⁰. Mais voici qu'avec les *Nouvelles Ecclésiastiques* de 1772 il ne s'agit plus d'un traité curieux; lisons plutôt : « L'auteur des lettres¹¹¹ enlève très aisément au Docteur cette faible ressource. Il a exposé en peu de mots le système singulier du Père Thomassin sur la Grâce, et montre que ce théologien, bien loin d'avouer que Dieu puisse convertir en un instant toutes sortes de pécheurs, s'efforce dans un chapitre tout entier de persuader le contraire à ses lecteurs, et que son système, qui n'a été adopté dans aucune école, n'attaque pas moins la toute-puissance de Dieu sur les cœurs que celui des Congruistes... Dans tous ces systèmes d'imagination », dit l'auteur janséniste des *Lettres*, « Dieu n'est plus un être tout-puissant, mais un prince politique... » Et revoici le grand reproche adressé déjà de

109. *Histoire des Ouvrages des Savants*, juin 1708. Art. XII, p. 270.

110. MESCAPLES, t. V, p. 630.

111. 5^e lettre d'un théologien sur la distinction de Religion naturelle et Religion révélée, et sur les opinions théologiques (Examen du 2^e post-scriptum d'un Docteur en Sorbonne réfutant l'auteur des deux premières lettres). *Nouvelles Ecclésiastiques*, 1772 (16 janvier).

son vivant au Père Thomassin : l'esprit politique. En fait, dans la situation d'un Père qui avait longtemps enseigné dans des collèges et dans un séminaire, qui par son érudition et sa sainteté avait acquis une grande influence au sein de sa Congrégation, et aussi à travers toute la France ecclésiastique, dans de telles conjonctures donc, était-il bien possible de n'être jamais « politique »? En tout cas, la politique, chez le Père Thomassin, ne paraît pas avoir eu le sens d'un ensemble de moyens plus ou moins délicats destinés à se procurer une situation ou une influence spirituelles prépondérantes.

Le Père Thomassin était rempli de véritable humilité. Il voulait la paix dans l'ordre, et il a toujours cru, à juste titre, que s'éloigner, même très légèrement, de la stricte obéissance au Saint-Siège ainsi qu'aux enseignements de l'Eglise universelle et indivisible, c'était pécher gravement et courir un risque d'hérésie. Il a pu dans certaines circonstances être dur à l'égard de gens trop attachés à un parti ou à un autre; il a pu en matière de Jansénisme se tromper sur telle ou telle personne ou sur telle ou telle œuvre, mais il ne semble guère qu'on doive contester sa bonne foi. Il n'a vraisemblablement jamais été Janséniste militant, pas plus d'ailleurs que Moliniste. Il fut avant tout augustinien, et a fait toujours les efforts d'étude, de méditation, de conduite nécessaires pour le rester : c'est du moins ce qu'une enquête historique, hélas trop incomplète, nous autorise, semble-t-il, à conclure.

Pierre CLAIR.